



Secrétariat Général  
Direction générale des  
ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Concours du second degré – Rapport de jury**

**Session 2012**

**CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT  
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (CAPET)**

**CONCOURS D'ACCÈS À UNE LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT  
DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS (CAFEP)**

**Section**

**ÉCONOMIE ET GESTION**

**Option communication, organisation et gestion des ressources humaines**

**Concours externes**

**Rapport présenté par : Monsieur Claude NAVA  
Inspecteur général de l'Éducation nationale  
Président de jury**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des  
présidents de jury**

## SOMMAIRE

<b>OBSERVATIONS GENERALES SUR LE CONCOURS</b> .....	<b>3</b>
<b>A. PRÉSENTATION DU CONCOURS</b> .....	<b>4</b>
<b>COMPOSITION DU JURY</b> .....	<b>4</b>
<b>DATES PRINCIPALES</b> .....	<b>5</b>
<b>DONNÉES STATISTIQUES</b> .....	<b>5</b>
<b>B. RÈGLEMENTATION</b> .....	<b>9</b>
<b>C. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ</b> .....	<b>13</b>
<b>ÉCONOMIE-DROIT</b> .....	<b>13</b>
RÉSULTATS .....	13
PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE .....	16
ÉLÉMENTS DE CORRECTION .....	17
OBSERVATIONS ET CONSEILS AUX CANDIDATS .....	25
REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES .....	27
<b>SCIENCES DE GESTION</b> .....	<b>30</b>
RÉSULTATS .....	30
PRÉSENTATION DU SUJET .....	33
ÉLÉMENTS DE CORRECTION .....	33
OBSERVATIONS SUR LE FOND ET LA FORME .....	43
CONSEILS AUX CANDIDATS .....	44
REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES .....	44
<b>D. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES D'ADMISSION</b> .....	<b>46</b>
<b>LEÇON</b> .....	<b>46</b>
PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE DE LEÇON.....	47
OBSERVATIONS ET CONSEILS AUX CANDIDATS .....	47
EXEMPLES DE SUJET .....	50
<b>DOSSIER</b> .....	<b>55</b>
PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE DE DOSSIER .....	57
OBSERVATIONS ET CONSEILS AUX CANDIDATS .....	58
INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.....	61
EXEMPLES DE SUJETS .....	63

## OBSERVATIONS GENERALES SUR LE CONCOURS

La session 2012 des concours du CAPET et du CAFEP d'économie et gestion s'est déroulée dans de bonnes conditions grâce à l'implication des membres du jury, des surveillants, de l'équipe de direction du lycée R. Naves de Toulouse et bien sûr avec l'excellent comportement des candidats. On ne peut que se féliciter de l'atmosphère dans laquelle se sont déroulés les oraux.

Le nombre de postes offerts au concours a été en forte baisse, passant de 42 à 30 pour le CAPET entre les sessions 2011 et 2012 et de 10 à 8 postes pour le CAFEP.

Si le nombre d'inscrits se rapproche des niveaux antérieurs, le taux de présents est en constante baisse depuis 2008, ce qui pose la question de la motivation des candidats pour ces concours, à moins que le faible nombre de postes ne suscite un certain découragement.

C'est avec un grand plaisir que le jury pourvu l'ensemble des postes mis aux concours. Les résultats sont satisfaisants avec des notes de 87/120 (14/20) et de 177/240 (14,75/20) pour les premiers candidats admissible et admis, et de 52,5/120 (8/20) et de 120/240 (10/20) pour les derniers candidats admissible et admis. Avec un taux de sélection plus élevé, il était légitime de penser que ces résultats seraient supérieurs aux années antérieures, ce qui n'est toutefois pas le cas.

Pour la deuxième année de mise en application de la nouvelle maquette du concours les résultats sont tout de même très encourageants. Les exigences des nouvelles épreuves commencent à être bien connues des candidats qui se sont préparés. Il faut rappeler qu'en tant que concours de recrutement d'enseignants, les candidats sont évalués sur leurs connaissances scientifiques et techniques, mais aussi sur leur capacité à construire un raisonnement structuré et rigoureux, sur leur capacité d'analyse qui suppose une prise de recul par rapport aux problèmes posés et, bien entendu sur leurs qualités pédagogiques. De ce dernier point de vue, les épreuves orales sont redoutables et de nombreux candidats n'ont pas compris le sens de la « transposition didactique » demandée lors de l'épreuve sur dossier qui correspond pourtant à une activité première de l'enseignant. La didactique de notre discipline est fondée sur une approche technologique qui exige une bonne maîtrise du transfert d'une réalité observée à des connaissances et des capacités à enseigner. Notre enseignement doit s'appuyer constamment sur des cas concrets, sur des situations tirés de la réalité. Une connaissance minimale du monde des affaires et de la réalité des organisations est donc également une nécessité qui impose une lecture régulière de la presse spécialisée et révèle les candidats réellement intéressés par le champ des sciences de gestion et du management.

Afin de venir en aide aux futurs candidats, les membres du jury se sont donné la peine d'établir un bilan et de formuler des recommandations précises pour chacune des épreuves. La lecture de ce rapport ne pourra donc que vous être profitable pour réussir brillamment ce concours et l'exercer ensuite avec passion, ce que je vous souhaite.

**Claude NAVA**  
**Inspecteur général de l'Éducation nationale**  
**Président de jury**

# A. PRÉSENTATION DU CONCOURS

## COMPOSITION DU JURY

- Président** - M. NAVA Claude, Inspecteur général de L'Éducation nationale
- Vice-Présidents** - Mme AMARÉ Marie-France, Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale  
- M. ARRIEUMERLOU Yves, Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
- Secrétaire général** - M. PÉLISSIER Daniel, professeur agrégé, Académie de TOULOUSE

### Membres

- Mme ABRY Chantal, professeure agrégée, Académie de GRENOBLE
- M. AMIRI Aziz, professeur agrégé, Académie de DIJON
- Mme BOUZIGUES CLEENEWERCK Brigitte, professeure agrégée, Académie de MONTPELLIER
- Mme CATINAUD Sophie, professeure agrégée, Académie de LILLE
- M. CHIEN-CHOW-CHINE, professeur agrégé, Académie de NANTES
- Mme COELLO Isabelle, professeure agrégée, Académie de GRENOBLE
- M. DELARUE Olivier, professeur agrégé, Académie de STRASBOURG
- Mme DJELAILI Faïza, professeure certifiée, Académie de DIJON
- Mme EPARVIER Nicole, professeure agrégée, Académie de BORDEAUX
- Mme FAYN Marie-Edith, professeure certifiée, Académie de GRENOBLE
- M. GARCIA Hervé, professeur agrégé, Académie de NANCY-METZ
- Mme GASNIER Anne, professeure agrégée, Académie de TOULOUSE
- Mme GERONIMI, Amaya, professeure agrégée, Académie de VERSAILLES
- M. GHOMARI Farid, professeur agrégé, Académie de ROUEN
- Mme GUDET Agnès, professeure agrégée, Académie de DIJON
- Mme GUILLEMER Angèle, professeure agrégée, Académie de RENNES
- M. IDRISSI Mohamed, professeur agrégé, Académie de ORLÉANS TOURS
- Mme JEANDEL Sabrina, professeure certifiée, Académie de LYON
- Mme LABORIE Mireille, professeure agrégée, Académie de VERSAILLES
- M. LECINA Christophe, professeur agrégé, Académie de NANCY METZ
- M. LEMAIRE Jean-Claude, professeur agrégé, Académie de GRENOBLE
- M. LEROUX Quentin, professeur agrégé, Académie de ROUEN
- Mme MARGUET Sandrine, professeure agrégée, Académie de TOULOUSE
- Mme MEMLOUK Samia, professeure agrégée, Académie de CRÉTEIL
- Mme MOUNIER Anne-Christine, professeure agrégée, Académie de MONTPELLIER
- Mme MOURCELY Catherine, professeure certifiée, Académie de TOULOUSE
- Mme MURINGER Eva, professeure agrégée, Académie de CRÉTEIL
- M. PALLARD Xavier, professeur certifié, Académie de CRÉTEIL
- Mme PAMPAGNIN Catherine, professeure certifiée HC, Académie de CRÉTEIL
- M. PIDOUX Sylvain, professeur agrégé, Académie de DIJON
- Mme PRAT Muriel, professeure agrégée, Académie de VERSAILLES
- Mme SCHOENAUER Pascale, professeure agrégée, Académie de PARIS
- M. THERON Eric, professeur agrégé, Académie de MONTPELLIER
- M. VIRLOGEUX Pascal, proviseur, Académie de TOULOUSE

## **DATES PRINCIPALES**

Epreuves d'admissibilité : 7 et 8 Novembre 2011

Correction des épreuves d'admissibilité : 5 Décembre au 9 Décembre 2011

Publication des résultats des épreuves d'admissibilité : 9 Décembre 2011

Epreuves d'admission : 25 juin au 29 juin 2012

Publication des résultats des épreuves d'admission : 2 juillet 2012

## **DONNÉES STATISTIQUES**

### **CAPET externe Économie et Gestion**

Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

	2009 <sup>1</sup>	2010 <sup>1</sup>	2011 <sup>2</sup>	2012 <sup>2</sup>
<b>Nombre de postes offerts au concours</b>	<b>40</b>	<b>37</b>	<b>42</b>	<b>30</b>
Candidats inscrits .....	927	1006	734	881
Candidats présents.....	389	393	206	275
<b>Candidats admissibles</b>	<b>91</b>	<b>85</b>	<b>77</b>	<b>68</b>
Total du premier candidat admissible.....	145,6/200	166/200	100,5/120	87/120
Total du dernier candidat admissible.....	79,8/200	86,4/200	39/120	52,5/120
<b>Candidats admis</b>	<b>40</b>	<b>37</b>	<b>42</b>	<b>30</b>
Total du premier candidat admis .....	282/400	343/400	214,5/240	177/240
Total du dernier candidat admis .....	200/400	215,9/400	100,5/240	120/240

### **CAFEP externe Économie et Gestion**

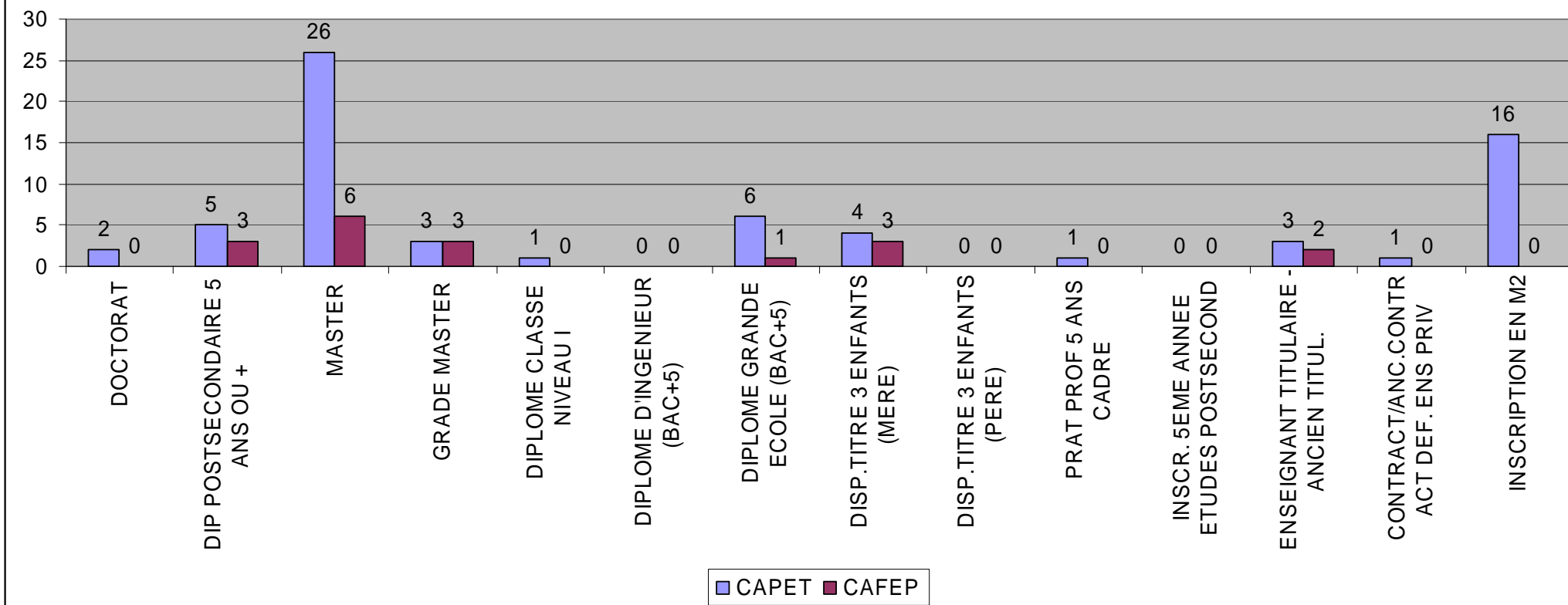
Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

	2009 <sup>1</sup>	2010 <sup>1</sup>	2011 <sup>2</sup>	2012 <sup>2</sup>
<b>Nombre de postes offerts au concours</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
Candidats inscrits.....	151	184	153	231
Candidats présents .....	64	68	43	63
<b>Candidats admissibles</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
Total du premier candidat admissible .....	125/200	110,4/200	88,5/120	84/120
Total du dernier candidat admissible .....	98/200	86,4/200	39/120	48/120
<b>Candidats admis</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
Total du premier candidat admis .....	263/400	245,4/400	199,5/240	171/240
Total du dernier candidat admis .....	238/400	206,4/400	115,5/240	133,5/240

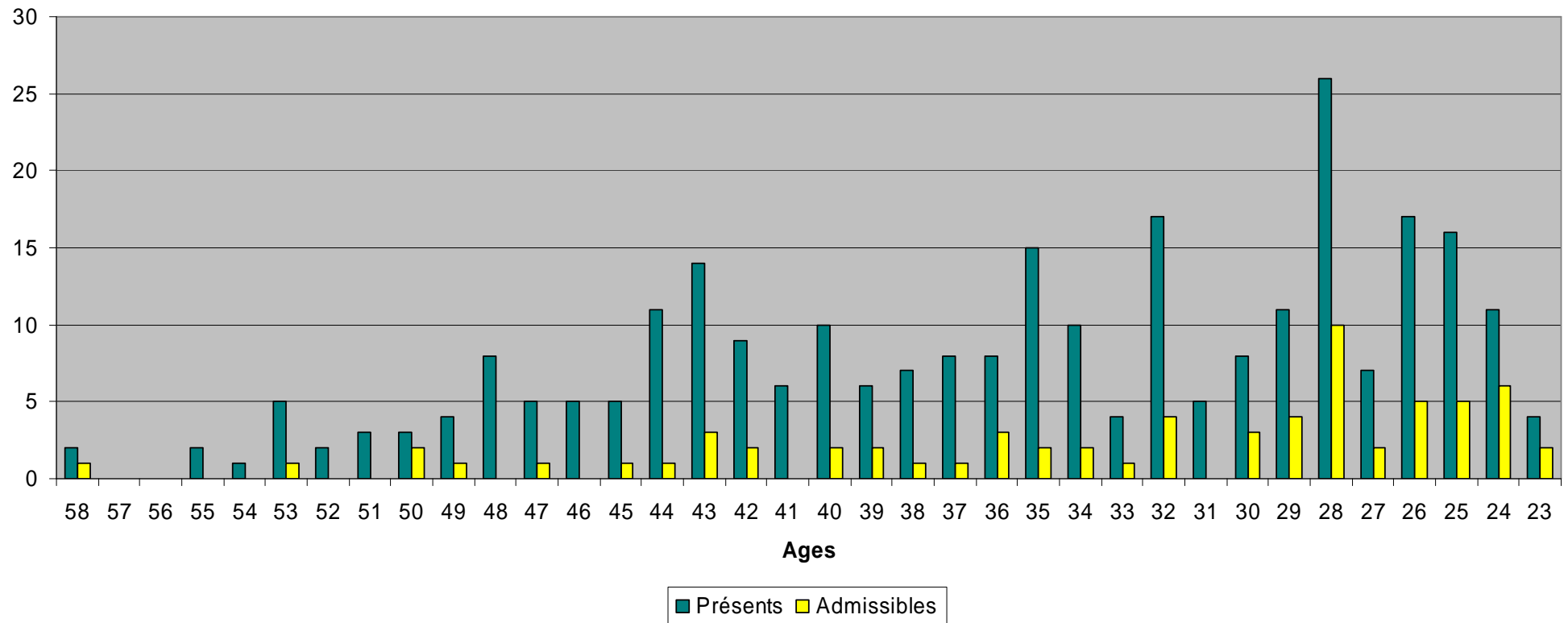
<sup>1</sup> Concours externe Économie et Gestion option économie et gestion administrative

<sup>2</sup> Concours externe Économie et Gestion option communication, organisation et gestion des ressources humaines

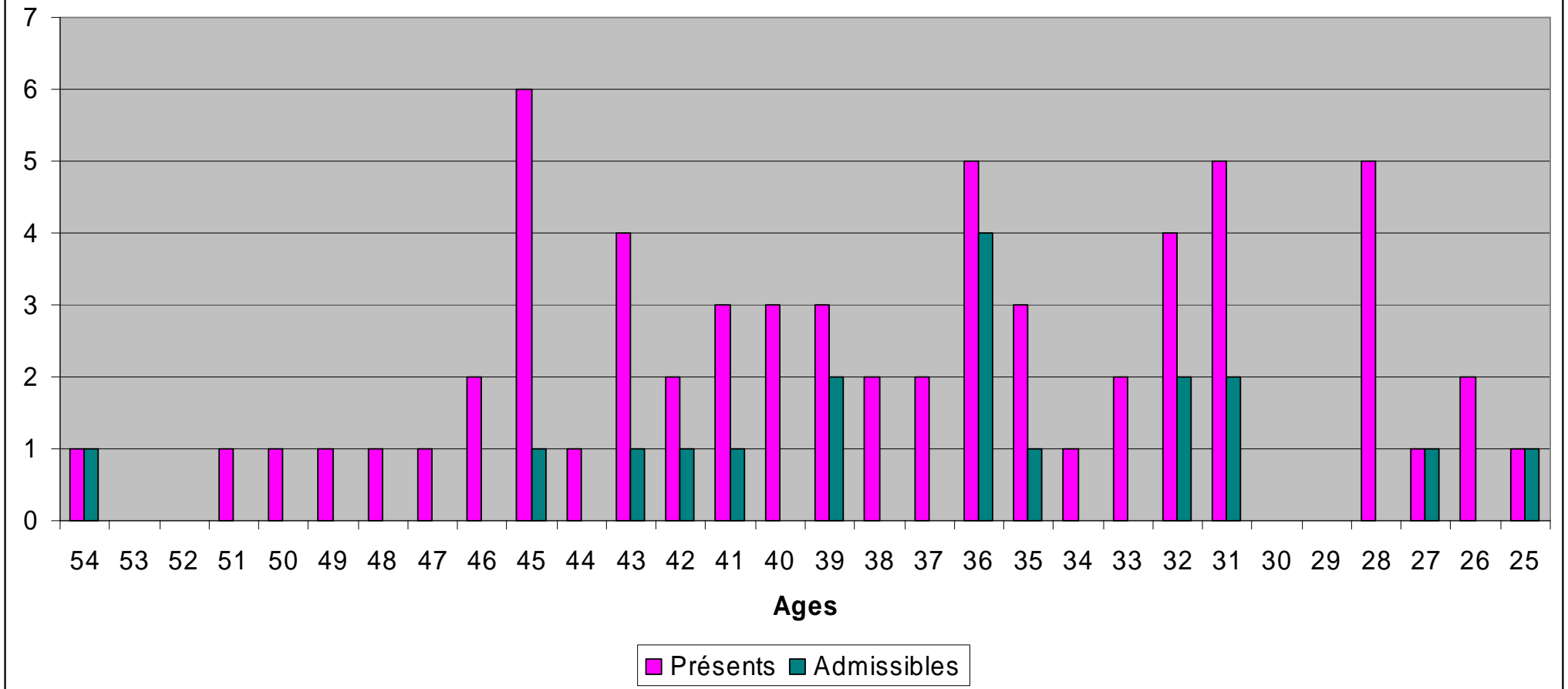
## Répartition par titre requis des admissibles session 2012



## Répartition par âge des candidats du CAPET session 2012



## Répartition par âge des candidats du CAFEP session 2012





## B. RÉGLEMENTATION

On trouvera dans les pages qui suivent, les principaux extraits du bulletin officiel de l'Éducation Nationale (BO) définissant les programmes et les épreuves du concours, pour la session 2012.

Nous rappelons aux candidats que c'est au BO qu'ils trouveront les éventuelles modifications de programme et de réglementation susceptibles d'affecter la session du concours à laquelle ils envisagent de se présenter.

Par ailleurs, de nombreuses informations relatives au métier d'enseignant, aux différents concours et spécialités, à l'inscription, à l'organisation des épreuves et à leurs modalités sont consultables à partir du site du ministère de l'Éducation Nationale, à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

S'agissant des formations et des enseignements relevant du domaine de l'Économie et gestion, la consultation régulière des sites Web consacrés à la discipline et l'abonnement au périodique électronique [Ecogest@actu](mailto:Ecogest@actu) sont susceptibles de fournir au candidat de très utiles informations actualisées, de nombreux contacts et références pédagogiques.

Le portail des sites de l'ÉCONOMIE et GESTION en ligne se trouve à l'adresse :

<http://ecogest.info>

La recherche et l'accès à ces ressources sont facilités par :

- un moteur de recherche dédié :  
<http://www.educnet.education.fr/ecogest/ressources/recherche/>
- un syndicateur des flux rss des sites académiques du réseau économie-gestion :  
<http://www.educnet.education.fr/ecogest/actualites/votre-educnet-netvibes>

La revue « Economie et Management » est une source complémentaire à ces ressources numériques :  
<http://www.educnet.education.fr/ecogest/echanges/presentation>

# ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DU CAPET

Section *Économie et gestion*

## *Synthèse des épreuves*

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
<b>Épreuves d'admissibilité</b>		
1. Composition d' <b>économie-droit</b> (a)	5 h	3
2. Composition de <b>sciences de gestion</b>	5 h	3
<b>Épreuves d'admission</b>		
1. <b>Leçon</b> portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat.	1 h (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) (préparation 3 heures)	3
2. Épreuve sur <b>dossier</b> comportant deux parties (14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde).  Première partie : soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury (présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes).  Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes).	1 h  (préparation: 1 h 30)	3
<i>(a) Dans l'option choisie. Toutefois le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.</i>		

**Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique**

NOR : MENH0931332A

*ANNEXE I*  
*ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DU CAPET*

Des compléments d'information sur la nature et les programmes des épreuves font l'objet, en tant que de besoin, de notes publiées au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale.

**Section économie et gestion**

**A. – Epreuves d'admissibilité**

---

1- Composition d'économie-droit :

L'épreuve se compose de deux parties :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de dix à quinze pages fourni au candidat ;
- d'autre part, la présentation de réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

Le sujet de cette épreuve peut être commun à plusieurs options.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

2- Composition de sciences de gestion :

L'épreuve est spécifique à l'option choisie. Elle consiste en une analyse d'une ou de plusieurs situations de management et de gestion contextualisées, en vue de proposer des solutions.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

**B. – Epreuves d'admission**

---

1- Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat :

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient 3.

Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.). La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

2- Epreuve sur dossier comportant deux parties : 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde (durée de la préparation : une heure trente minutes ; durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 3).

Première partie : soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury (présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes).

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline ;
- ses capacités de transposition didactique de situations réelles ;
- sa culture technique et professionnelle ;
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de la discipline et ses relations avec les autres disciplines.

L'exposé prend appui sur un dossier d'une dizaine de pages réalisé par le candidat présentant une situation problème et son traitement, dans le contexte d'une organisation qu'il a pu observer au cours de sa formation ou lors d'une expérience professionnelle.

Il porte sur l'exploitation du dossier et consiste à produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation, dans un cadre fixé par le jury en rapport avec l'option choisie.

L'entretien avec le jury permet d'apprécier les capacités du candidat à analyser un contexte réel d'organisation et à l'adapter dans une perspective didactique.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes).

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Bulletin officiel spécial n°1 du 27 janvier 2011

NOR : MENH1031999N

note de service n°2010-257 du 31-12-2010

MEN - DGRH D1

### **Section économie et gestion**

Les dispositions ci-après présentent les programmes des options :

- Communication, organisation et gestion des ressources humaines
- Comptabilité et finance
- Marketing
- Conception et gestion des systèmes d'information
- Gestion des activités touristiques

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

## **1. Programmes communs**

Ces programmes comprennent deux parties, l'une en relation avec les programmes des disciplines correspondantes enseignées dans la série STG (programmes en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

### **1.1 Droit**

A - Les thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

B - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

### **1.2 Économie générale**

A - Les thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

B - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- La politique économique dans un cadre européen
- La globalisation financière
- La régulation de l'économie mondiale

### **1.3 Management des organisations**

A - Les thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

B - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- L'entrepreneuriat et le management
- Le développement stratégique
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances

## **2. Programmes spécifiques à chacune des options**

Les programmes de référence de la série sciences et technologies de la gestion ou des BTS mentionnés sont ceux en vigueur au 1er janvier de l'année du concours

### **2.1 Option communication, organisation et gestion des ressources humaines**

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série sciences et technologies de gestion dans la spécialité « communication et gestion des ressources humaines », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « assistant manager », traités au niveau licence.

## C. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont consultables sur SIAC2 :

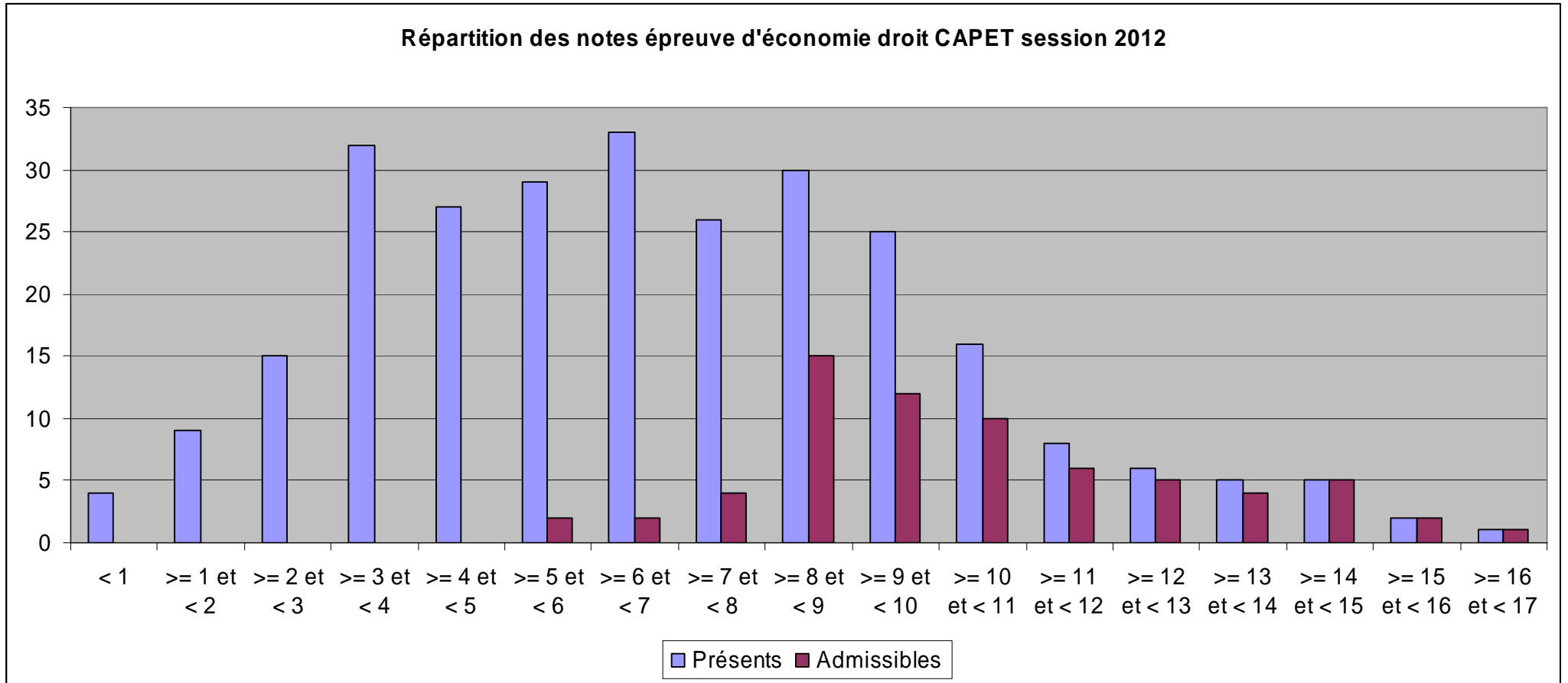
<http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

### ***ÉCONOMIE-DROIT***

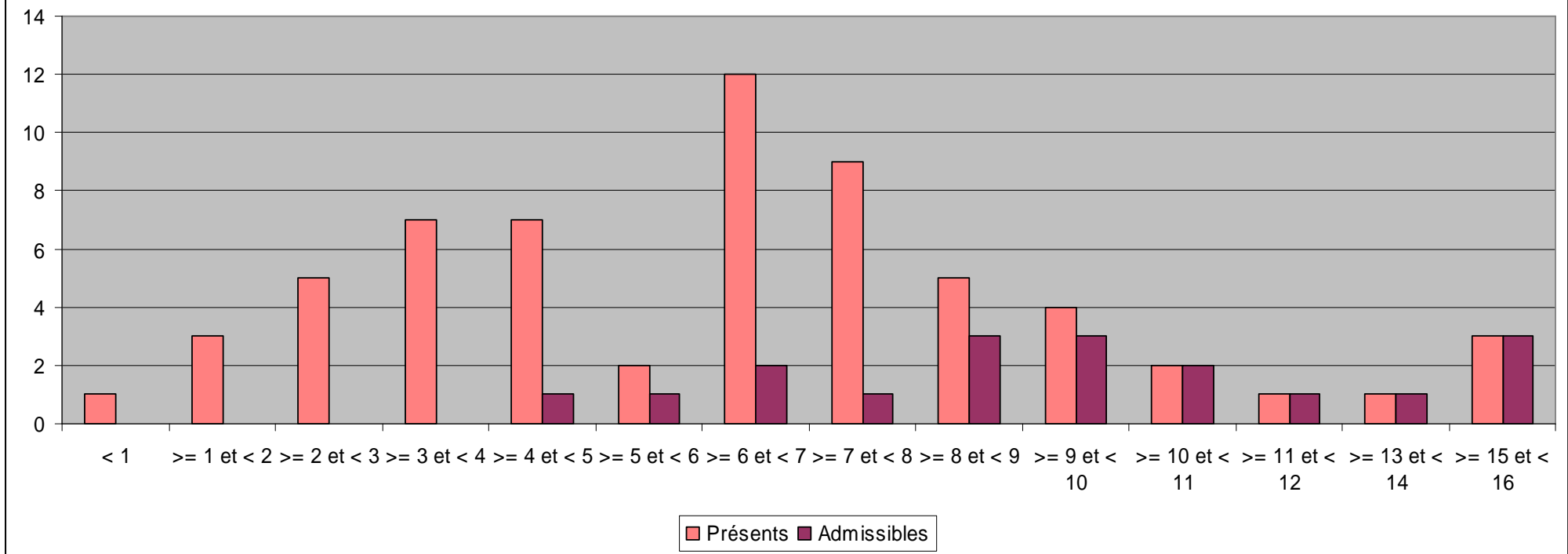
#### **RÉSULTATS**

Moyenne générale : 6,5  
Note la plus haute : 16  
Note la plus basse : 0

Répartition des notes



Répartition des notes épreuve d'économie droit CAPEP session 2012



## PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se compose de deux parties :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de dix à quinze pages fourni au candidat ;
- d'autre part, des réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

### Note de synthèse

Le candidat doit présenter une note structurée et problématisée, dans un propos de 1 500 mots maximum, à partir d'un dossier de 10 pages comprenant 10 documents. Le sujet précise qu'il s'agit de mettre en évidence les dimensions économique et juridique du sujet par le biais d'un travail de synthèse.

Le dossier documentaire présente un ensemble de documents variés, par leur nature (textes, graphiques), par leur longueur et par leurs sources.

Le thème de la note de synthèse était transversal et présentait des aspects juridiques et économiques, en lien avec les contenus des programmes des différentes séries en économie et gestion (STG et STS).

Cette épreuve évalue la maîtrise par le candidat de connaissances et de compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant s'inscrivant en cohérence avec le contexte actuel. En effet, dans un environnement informationnel nourri, il convient d'être en mesure de sélectionner un ensemble de données pertinentes sur un sujet donné, de valoriser ses capacités à en dégager les enjeux, à synthétiser cette information, à la structurer autour d'une problématique afin de provoquer la réflexion face à un public donné.

L'enseignant doit être capable de mener un tel travail lors de la conception de son cours, afin de pouvoir mettre les élèves ou étudiants en situation similaire mais simplifiée, dans le cadre de son enseignement. La recherche et le traitement de l'information, l'esprit de synthèse, la capacité à problématiser et à structurer un propos font partie des compétences que l'élève et a fortiori l'étudiant doivent acquérir lors de leur scolarité grâce à l'expertise de l'enseignant.

Les liens entre disciplines ont une place tout à fait importante dans l'enseignement secondaire et plus particulièrement en économie et gestion. C'est la raison pour laquelle la note de synthèse demandée aux candidats doit mêler avec intelligence les éléments économiques et juridiques liés au thème concerné. Ces éléments ne doivent pas être juxtaposés mais reliés, combinés, interrogés, mis en perspective les uns par rapport aux autres, pour appréhender le traitement d'une même réalité.

La thématique de la gouvernance européenne, retenue cette année, rendait incohérent et infondé tout traitement isolé des dimensions juridique et économique.

Il en ressort que la note de synthèse n'est pas un simple exercice de forme, dont la contrainte serait le seul respect de règles de construction et de mise en forme d'un propos.

En réponse aux exigences d'un concours de recrutement de professeurs, les ressources et documents présentés sont d'un niveau intellectuel reconnu. La compréhension fine des documents du dossier et leur intégration dans une problématique nécessitent une bonne connaissance des éléments juridiques et économiques liés au thème. Une connaissance approximative de ces éléments ne permet pas au candidat de réaliser efficacement le travail attendu.



## **Questions d'ordre économique ou juridique**

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat de notions fondamentales des programmes d'économie et de droit, sa capacité à mobiliser ses connaissances et à structurer son propos. Il ne s'agit pas de réaliser un travail de problématisation et d'argumentation propres à la dissertation, mais d'exprimer clairement ses connaissances et de répondre à la question telle qu'elle est formulée.

Le candidat peut intégrer à sa réponse des éléments d'actualité qui ne se substitueront pas aux connaissances disciplinaires dont il s'agit de vérifier la maîtrise.

Maîtrise des connaissances fondamentales, mise en perspective de l'actualité par rapport à ces connaissances, capacité à formuler un propos clair, suffisamment complet mais synthétique, voici tout un ensemble de compétences que doit maîtriser un futur enseignant et que cette partie de l'épreuve vise à évaluer.

Le candidat doit choisir les questions de droit ou d'économie.

## **ÉLÉMENTS DE CORRECTION**

### **Partie 1 : note de synthèse**

#### **« La gouvernance européenne ».**

#### **I – ENJEUX, PROBLÉMATISATION, STRUCTURATION**

Le dossier documentaire s'inscrit dans l'actualité : depuis le printemps 2010, les difficultés de financement de la Grèce et leur diffusion ont progressivement interrogé la capacité de l'Union Economique Européenne à répondre aux dysfonctionnements qu'elles ont révélés (surveillance de comptes publics, respect des règles du Pacte de Stabilité et de Croissance, coordination des politiques économiques, absence de mécanismes de transfert budgétaire...)

Les fondements mêmes de l'Union Economique et Monétaire (Traités de Maastricht, d'Amsterdam, de Lisbonne) relatifs à l'exercice et à la répartition des pouvoirs au niveau européen sont questionnés au point de s'interroger sur son avenir : intégration approfondie ou désintégration, fédéralisme ou éclatement...

La question de la gouvernance européenne comme « ensemble des règles, processus et comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen » (doc 4) est ainsi devenue une question centrale.

Les documents 1 à 4 montrent explicitement que :

- la crise est un révélateur des forces et faiblesses de la gouvernance européenne (M-C. Milliat - doc 4) ;
- la crise grecque révèle les dysfonctionnements de la gouvernance européenne (J-P. Ferry - doc 1) ;
- à travers la Grèce, c'est la zone-euro qui est attaquée et que cette dernière court un risque de désintégration sans changements profonds et radicaux en matière de politique et de coordination économiques (M. Aglietta - doc 2) ;
- la zone-euro ne peut survivre sans réforme majeure (J. Stiglitz - doc 3).

La problématique qui en découle alors revient à expliciter le lien entre les choix réalisés en matière de gouvernance européenne et le fonctionnement de la zone-euro pour révéler - comme l'analysent les auteurs précédemment cités - que la crise est un révélateur des faiblesses de la gouvernance européenne.

Dés lors, deux grands axes se détachent du dossier :

- Les dysfonctionnements de la gouvernance européenne.
- Les solutions envisageables mises en œuvre pour y remédier.

Ces deux axes suggèrent la structure de la note. Toutefois, tout plan cohérent avec la problématique est recevable.

## II – RESTITUTION DES IDÉES ESSENTIELLES

La présentation suivante vise à attirer l'attention du candidat sur la façon dont il peut parfaire méthodologiquement son travail de préparation à l'épreuve. En effet, ce tableau a pour but de montrer comment dégager mais aussi sélectionner et combiner les idées présentes dans chaque document.

Le candidat repèrera que des idées similaires figurent dans des documents différents et qu'un même document présentait des informations relevant des deux grands axes précédemment identifiés (limites de la gouvernance européenne/solutions envisagées et envisageables).

Ce tableau ne constitue qu'une étape dans la réflexion du candidat et en aucune manière la version finalisée de son travail (dans la forme comme dans le contenu).

Difficultés : exposé des dysfonctionnements, de leurs conséquences, analyse des causes	Solutions : mises en œuvre envisagées et/ou envisageables		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inefficacité du Traité de Maastricht en termes de surveillance des Etats-membres (pb de souveraineté, pb des indicateurs)</li> <li>• Mécanisme de prêts en cas de crise de financement d'un membre de l'UEM interdit selon le Traité de Maastricht.</li> </ul>	<b>DOC 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sol 1 : Modifier le système de surveillance en l'étendant au-delà des finances publiques, en incluant le déficit courant pour mieux repérer d'éventuels déséquilibres.</li> <li>• Sol 2 : Créer un système de gestion des crises inexistant jusqu'alors (sur la base de l'hypothèse qu'aucune crise n'interviendrait grâce au respect du PSC).</li> </ul>	<b>DOC 1</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'UEM est une zone monétaire incomplète : pas de mécanisme de coordination budgétaire = problème intrinsèque de l'UEM</li> <li>• La règle budgétaire = la restriction ≠ solidarité entre Etats.</li> <li>• Inefficacité de la gouvernance de l'Eurogroupe : elle n'empêche pas les Etats de « tricher » sur leurs comptes publics.</li> <li>• La réaction européenne (Grèce) trop tardive a attisé la défiance des marchés faisant courir un risque de crise systémique à l'UEM.</li> </ul>	<b>DOC 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sol 1 : Solutions d'urgence : création d'une agence temporaire pour lever des fonds sur les marchés (à partir d'aides et de garanties intergouvernementales pour 500 milliards d'euros), rachat de titres publics par la BCE, aide du FMI...</li> <li>• Sol 2 : Créer un mécanisme de transferts budgétaire pérenne via un fonds européen</li> <li>• Renoncer au retour rapide à l'austérité budgétaire.</li> <li>• Mener des politiques structurelles favorables à une croissance durable en augmentant le budget européen.</li> </ul>	<b>DOC 2</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de marges de manoeuvre en matière de politique économique au sein de l'UEM pour intervenir face à des marchés insuffisamment régulés : les Etats ne disposent plus du taux de</li> </ul>	<b>DOC 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la stabilité en créant un fonds de solidarité.</li> <li>• Renforcer la cohésion, l'empathie... vers plus de fédéralisme et moins d'individualisme.</li> <li>• Permettre la dépréciation de l'euro</li> <li>• Le plan d'austérité va entraîner l'Europe dans une nouvelle <i>Grande Dépression</i>.</li> </ul>	<b>DOC 3</b>

Difficultés : exposé des dysfonctionnements, de leurs conséquences, analyse des causes	Solutions : mises en œuvre envisagées et/ou envisageables		
<p>change et du taux d'intérêt.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le plan d'austérité risque d'entraîner l'Europe dans une nouvelle <i>Grande Dépression</i>.</li> </ul>			
<p>La régulation conjoncturelle est de la compétence des Etats et non de la Commission Européenne : pouvoir de coordination limitée face à la crise en raison de l'autonomie des Etats.</p> <p>La gouvernance européenne est prévue pour le temps long, est fondée sur la stabilité des règles et la multiplicité des acteurs.</p>	<b>DOC4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intervention de la BCE jugée efficace</li> <li>Sol 1 : Un président permanent du Conseil, désigné pour deux ans et demi pour assurer la permanence dans l'action, un renforcement de l'autorité et avoir les moyens de piloter une gestion de crise.</li> <li>Sol 2 : Les coopérations renforcées permettraient plus de flexibilité en temps de crise.</li> <li>Sol 3 : La coopération renforcée en matière fiscale est fortement envisagée, en-dehors du contexte de crise pour éviter les conséquences néfastes de la concurrence fiscale.</li> <li>Sol 4: Plus de prérogatives à l'Eurogroupe pour prendre, à la majorité qualifiée, des décisions de politique économique s'imposant aux États membres de l'UEM en temps de crise.</li> </ul>	<b>DOC4</b>
<p>Exposé des principes relatifs à la répartition des compétences entre Etats et Union Européenne (subsidiarité, proportionnalité, MOC)</p> <p>Peut expliquer les insuffisances de l'UE en matière de coordination et de solidarité.</p>	<b>DOC 5</b>		<b>DOC 6</b>
<p>Le dispositif de coopération renforcée illustre les difficultés de poursuivre l'approfondissement après les élargissements des années 2000, dans un climat d'absence de volonté politique.</p>	<b>DOC 6</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sol : La coopération renforcée peut apparaître comme un dispositif institutionnel permettant une intégration différenciée, permettant à certains de poursuivre l'approfondissement en espérant créer un effet d'entraînement pour une intégration future plus poussée.</li> <li>Risque de créer une Europe à plusieurs vitesses et conduire à la désintégration, selon qu'il</li> </ul>	<b>DOC 6</b>

<b>Difficultés : exposé des dysfonctionnements, de leurs conséquences, analyse des causes</b>	<b>Solutions : mises en œuvre envisagées et/ou envisageables</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un budget européen très insuffisant pour faire face aux difficultés et relever les défis.</li> <li>• Un budget dont les ressources proviennent des contributions des Etats pour les trois-quarts et dont les dépenses sont concentrées sur trois postes.</li> </ul>	<b>DOC 7</b>	s'agit d'une différenciation fondée sur la capacité ou la volonté.	
Manque de coordination en matière fiscale entre les pays européens à l'origine d'une concurrence fiscale.	<b>DOC 8</b>	<b>Directions à suivre pour lutter contre la concurrence fiscale :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations adoptées par le Conseil en 2003</li> <li>• Projet de la Commission d'assiette commune consolidée pour l'imposition des sociétés.</li> <li>• Principes directeurs de l'OCDE</li> </ul>	<b>DOC 8</b>
		<b>Mesures prises en matière de gouvernance suite à la crise financière européenne afin d'assurer la stabilité de la zone-euro et une croissance durable.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le semestre européen pour assainir rapidement les finances publiques.</li> <li>• Renforcer la surveillance des déséquilibres budgétaires nationaux.</li> <li>• Mener des réformes structurelles nationales contre le chômage et pour accélérer la croissance (doc 10).</li> <li>• Coopération étroite avec le Parlement européen et les autres institutions européennes, en associant les parlements nationaux, les partenaires sociaux, les régions et autres...</li> <li>• Pacte pour l'Euro Plus : renforcer la coordination des pol. économiques (dont fiscales)</li> <li>• Assurer la stabilité financière via le Mécanisme Européen de Solidarité (MES) (doc 10).</li> </ul>	<b>DOC 9 et 10</b>

## Partie 2 : Questions d'ordre économique ou juridique

Le jury attire l'attention des candidats sur le caractère indicatif de ce corrigé. Tous les éléments y figurant n'étaient pas attendus pour mettre la note maximale, de même que tout élément pertinent était valorisé, même s'il ne figure pas dans ce corrigé indicatif. Enfin, les réponses illustrées d'exemples pertinents étaient également valorisées.

### CHOIX N°1 : Questions d'ordre économique

#### 1.1 Le développement durable est-il une opportunité de croissance

##### Définition du développement durable

Notion qui s'intéresse au caractère soutenable de la croissance, de telle sorte qu'il doit permettre de répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ; notion qualitative et de long terme.

##### Définition de la croissance

J. Arrous : augmentation continue de la quantité de biens et services produits/ habitant dans un espace économique donné.

F. Perroux : augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension, le produit global net en termes réels  $\Rightarrow$  notion quantitative et de long terme.

**En quoi la prise en compte du développement durable peut sembler être une contrainte et un frein à la croissance (coûts supplémentaires, perte de compétitivité-prix, moindres débouchés si les normes de consommation changent) ?**

**Mais en quoi peut-elle aussi constituer une opportunité de croissance ?** (à partir de la notion d'externalités et de la sous-optimalité qu'elles induisent, montrer que la prise en compte de l'environnement exige des innovations qui sont au cœur du processus de croissance en mobilisant Schumpeter, Solow et les théoriciens de la croissance endogène).

#### 1.2. Les défaillances de marché (market failures) justifient-elles l'intervention de l'Etat ?

**Définition** d'une défaillance de marché.

**Identification des défaillances de marché** : biens collectifs, externalités, monopole naturel.

**Démonstration** :

- Présenter chaque défaillance de marché.
- Expliquer en quoi les comportements des agents économiques dans ces cas sont sous-optimaux.
- Enoncer par quels procédés l'Etat peut remédier à la situation.

### **1.3. Les pays développés doivent-ils craindre les déficits publics supérieurs au taux fixé par le PSC ?**

**Définition du déficit public** : solde négatif du budget de l'Etat, révélant que ses recettes (issues des prélèvements obligatoires) sont inférieures aux dépenses engagées.

**Rappel du seuil de 3 %** du PIB à ne pas dépasser.

**Présenter les menaces que font peser le déficit public et les raisons de son inefficacité** (effets d'éviction, effet boule de neige, inflation, équivalence néo-ricardienne, anticipations M. Friedman et NEC).

**Expliquer l'intérêt du déficit** au niveau conjoncturel (relance budgétaire de la demande, effet multiplicateur - Keynes, caractère temporaire du déficit (stabilisateurs économiques) et au niveau structurel (investissements en R&D, en capital humain, en capital public sources d'externalités positives à l'origine de la croissance endogène – Romer, Lucas, Barro).

## **2.1. Existe-t-il une structure juridique d'entreprise idéale pour les petites entreprises?**

**Définition de la petite entreprise** : toute entité indépendante de sa forme juridique exerçant une activité économique employant moins de 50 salariés (CA annuel < 10 millions d'euros).

**Définition de la notion de structure juridique** : cadre légal dans lequel va s'exercer cette activité économique.

**Identification des structures possibles** : Entreprise individuelle, EURL, EURL, Auto-entrepreneur / Structures sociétaires : SARL, SASU

**Réflexion à mener** :

- la structure juridique adaptée à la petite entreprise dépend de son stade de développement (création ou recherche de croissance),
- lors de sa création : hésitation de l'entrepreneur entre entreprises individuelle et sociétaire / Lors de son développement : formes sociétaires privilégiées (SARL ou SAS).

**Caractéristiques de l'entreprise individuelle** :

- simplicité de création : peu de formalités de constitution,
- risque sur le plan patrimonial : absence de personnalité juridique et de patrimoine distinct de ceux de la personne physique qui l'exploite,
- nuances : Loi de 2003 (Dutreil) : possibilité de déclarer sa résidence principale insaisissable + EURL : 1/1/2011 : possibilité d'affecter des biens professionnels à l'entreprise.

**Caractéristiques de l'entreprise sociétaire** :

- pas de capital social minimum,
- ne nécessitant qu'un ou deux associés,
- offrant une responsabilité limitée aux apports,
- relativement peu formaliste,
- statut du dirigeant fiscalement et socialement attractif (loi LME 2008) pour la SARL et la SAS,
- large liberté contractuelle pour SAS et SASU.

## **2.2. En quoi le droit du travail favorise-t-il la flexibilité dans les entreprises ?**

**Définition de la flexibilité** : capacité de l'entreprise à adapter les conditions de travail à la nouvelle donne économique. Cela passe par une recherche d'adaptation des conditions d'utilisation de la main d'œuvre aux fluctuations économiques.

**Le droit du travail s'assouplit pour rendre les entreprises plus flexibles**

- Flexibilité des contrats de travail : réglementation des CDD, CTT, contrats de travail à temps partiel, contrats aidés...Loi de modernisation de l'économie de 2008
- Flexibilité du temps de travail : annualisation, horaires aménagés, aménagement des 35 h, ...
- Flexibilité professionnelle et géographique : clause de mobilité, formation, ...
- Flexibilité des salaires : clause de variation, individualisation, loi TEPA 2007,
- Rôle de la négociation collective : accords dérogatoires.



### 2.3. Le droit de la consommation protège-t-il efficacement le consommateur ?

**Définitions du droit de la consommation et du consommateur** (personne physique ou morale qui acquiert ou utilise des biens ou des services pour un usage qui n'est pas professionnel)

#### **Formalisme et protection du consommateur :**

- vulnérabilité originelle du consommateur en droit des contrats,
- les formalités (écrit, clic, ...délai de rétractation),
- expression d'une volonté au secours du consommateur, remise en cause de la liberté contractuelle,
- Institutions diverses : associations, organismes de droit public.

#### **Obligations pesant sur le professionnel fabricant, producteur**

- au moment de la formation du contrat (information, ne pas forcer, contracter),
- au moment de l'exécution du contrat (clauses abusives, obligation de conformité et de sécurité).

## **OBSERVATIONS ET CONSEILS AUX CANDIDATS**

### **Synthèse du dossier documentaire portant sur « la gouvernance européenne ».**

#### Attentes du Jury

La synthèse est à présenter sous la forme d'un développement structuré, introduit et éventuellement conclu respectant la longueur préconisée par l'énoncé.

Une synthèse très courte témoigne d'une insuffisance d'analyse et d'une réflexion peu approfondie. A l'opposé, une production beaucoup trop longue traduit l'incapacité du candidat à faire preuve d'esprit de synthèse. Dans les deux cas, ces situations extrêmes ont été pénalisées.

L'épreuve de synthèse exige des candidats qu'ils prennent en compte l'ensemble des documents pour en dégager les enjeux et la problématique sous-jacente. Il s'agit ensuite d'apprécier la portée et la place de chacun de manière à les articuler autour de cette problématique.

Le candidat valorise ainsi sa capacité à problématiser, structurer, puis sélectionner, traiter, hiérarchiser, donc in fine à enrichir une information.

Il ne s'agit pas de produire une synthèse descriptive, d'ordre purement technique, mais il convient de proposer une synthèse problématisée, formalisant une analyse économique et juridique fondée, correspondant à la pratique du métier d'enseignant.

Le jury rappelle aux candidats qu'aucun apport extérieur ne doit être ajouté aux idées contenues dans les documents. Pour autant, le candidat prend appui sur son capital culturel, ses connaissances disciplinaires pour valoriser avec justesse la compréhension des éléments fournis dans le dossier. Tout propos ou point de vue personnel est à éviter. Le candidat doit être en mesure de proposer une restitution fidèle mais intelligente et intelligible des idées essentielles présentes dans le dossier documentaire.

#### Difficultés rencontrées par les candidats

Le jury relève une meilleure maîtrise de la méthodologie de la note de synthèse : les résumés ou les analyses des documents dans l'ordre de leur présentation dans le dossier sont devenus des exceptions.

Les difficultés les plus fréquemment relevées sont les suivantes :

- une problématisation insuffisante (pas de problématique ou problématique insuffisamment approfondie) ;
- une restitution partielle des idées essentielles du dossier ;
- une articulation non pertinente des idées.

Ainsi, le jury a noté que les candidats ne traitent que très partiellement le sujet. En effet, nombreuses sont les copies qui ne prennent appui exclusivement que sur quelques documents, alors que l'exercice de synthèse exige une prise en compte globale et complète des ressources documentaires proposées.

Par ailleurs, le jury a constaté de réelles difficultés à organiser, structurer, relier et équilibrer un propos : succession d'idées totalement inorganisées, paraphrases des documents, etc. Le corps de la note s'apparente parfois à une liste, un catalogue d'informations sans lien, ni mise en perspective. Cela interroge sur la capacité même du candidat à comprendre le contenu des documents, alors que la mise en relation et la mise en perspective des idées exigent cette compréhension préalable.

Cette dernière difficulté traduit souvent une analyse des termes du sujet (signification de la gouvernance européenne) et une problématisation insuffisamment approfondies.

Le jury rappelle qu'un propos structuré et nourri, combiné à un développement problématisé, révèlent des qualités attendues d'un futur enseignant qui ne pourra ni intéresser son public, ni lui transmettre les notions et compétences exigées par les programmes, sans les maîtriser lui-même.

Les plans construits sur la séparation des aspects juridiques et économiques ne correspondent pas aux attentes de l'épreuve. Une analyse transversale doit être menée pour les raisons déjà précisées.

Enfin, bien que le jury remarque une relative amélioration dans l'expression, de trop nombreux candidats ne maîtrisent pas les règles élémentaires relatives à l'orthographe, à la syntaxe, à la ponctuation. Ceci nuit sérieusement à la clarté de leurs propos.

Le registre de langue employé pose également problème : trop de candidats usent d'un style oral, voire familier, ou sont tentés par des accents journalistiques tout à fait inappropriés. A titre d'exemples, le jury relève les expressions malencontreuses telles que « éviter les arnaques », « casser l'Europe », « il suffit d'aller sur Internet », « ceux qui vont mal doivent se débrouiller tout seul », « l'Europe : une copie à réviser ».

La capacité à s'exprimer clairement et correctement à l'écrit comme à l'oral est une compétence essentielle du métier d'enseignant. L'aptitude à communiquer passe également par une présentation propre et lisible de la copie soumise à l'évaluation du jury.

### Conseils aux candidats

La durée conseillée dédiée à la synthèse est d'au moins trois heures.

Le travail de préparation à cette épreuve doit s'orienter dans deux directions : asseoir ses compétences méthodologiques en réponse aux exigences d'une note de synthèse, démontrer des connaissances disciplinaires solides et approfondies.

Une difficulté majeure relevée porte sur le traitement du dossier documentaire. Il est nécessaire de s'entraîner à la lecture rapide de documents : première prise de contact avec le matériau documentaire sans analyse systématique, puis relevé des idées essentielles, centrales, qui vont pouvoir guider l'orientation de la lecture et du traitement du sujet. Le jury recommande vivement aux candidats de s'entraîner à partir de guides méthodologiques (cf. repères bibliographiques), et de lire très régulièrement pour s'accoutumer à cet exercice omniprésent dans la pratique de l'enseignant.

Afin de se préparer à cette épreuve, les candidats doivent asseoir, consolider, actualiser les connaissances économiques et juridiques correspondant au programme du concours.

Grâce à un travail de fond constant et renouvelé, en combinant les deux dimensions méthodologiques et scientifiques, ils doivent se familiariser avec la lecture et l'analyse documentaire (statistiques, décisions de justice, articles de fond juridiques et/ou économiques, etc.), mais aussi consolider leur culture disciplinaire.

### **Questions d'ordre économique ou juridique :**

#### Attentes du Jury

Le jury regrette une absence récurrente de définition des notions présentes dans les questions : toute notion doit être systématiquement et précisément définie.

Il est, en effet, attendu d'un enseignant la rigueur consistant à ne répondre à une question qu'après avoir pris soin d'expliquer le sens précis des termes mobilisés. A titre d'exemple, la première question à caractère juridique supposait la définition de la petite entreprise ainsi que de la structure juridique (cf. partie 3). En économie, les définitions des notions de développement durable et de croissance étaient attendues (cf. partie 3).

Ce n'est qu'une fois les termes définis qu'il convient de mobiliser les connaissances disciplinaires (économiques ou juridiques) de nature à répondre à la question posée. A cet égard, le jury a observé des erreurs dans la compréhension des questions. Cela doit inciter les candidats à étudier plus attentivement l'intitulé de ces dernières.

Par ailleurs, le jury regrette un réel manque de maîtrise des concepts économiques et juridiques de base. A titre d'illustration, trop de candidats ignorent en quoi consistent les défaillances de marché (confusion avec le débat sur la régulation conjoncturelle par l'État ou le marché, entre courants classique/néoclassique et keynésien).

Il rappelle ainsi avec insistance aux candidats que les notions relatives aux contenus des programmes de première et terminale STG, ainsi que des programmes de STS, sont un minimum à connaître pour devenir professeur dans ces mêmes classes.

Les réponses aux questions doivent prendre la forme d'un exposé clair, structuré, précis ; le futur enseignant ne peut s'arranger de réponses approximatives et non organisées.

#### Conseils aux candidats

Les candidats doivent pour préparer cette partie de l'épreuve :

- travailler les concepts économiques et juridiques fondamentaux du programme du concours ;
- lire des ouvrages universitaires et des articles de fond en droit et en économie (Cf. bibliographie - partie 5 ;
- capitaliser leurs connaissances en suivant l'actualité.

## **REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES**

Bibliographie pour travailler la méthodologie de la synthèse :

- La note de synthèse - P. Gévert, G. Castex, D. Tant – Ed CNED la documentation française, collection formation administration concours.
- Note de synthèse catégories A et B - G. Terrien, R. Leurion- Ed : Foucher, collection concours fonction publique.

Bibliographie pour travailler les notions et concepts juridiques et économiques :

## **Droit**

Contrats civils et commerciaux, François Collart-Dutilleul, Philippe Delebecque, Dalloz.

Droit des obligations, B. Fages, LGDJ.

Droit des sociétés, A. Constantin, Mémento Dalloz.

Droit du travail, F. Favennec et P.-Y. Verkindt, LGDJ.

Droit de la consommation, J. Calais-Auloy et F. Steinmetz, Précis Dalloz.

Droit de la concurrence interne et communautaire, M. Malaurie-Vignal, Sirey.

Droit de la propriété intellectuelle, propriété littéraire et artistique, propriété industrielle, droit international, P. Tafforeau, Gualino éditeur.

## **Economie**

### Revue :

Les Cahiers français

Problèmes économiques

Reflets et perspectives de la vie économique

Revue économique

Regards croisés sur l'économie

L'économie politique

Alternatives économiques

### Ouvrages recommandés :

Economie politique : 1. Concepts de base et comptabilité nationale, 2. Microéconomie, 3. Macroéconomie, J. Généreux, coll. Les fondamentaux, éd. Hachette Supérieur.

Précis d'économie, E. Combes, éd. PUF.

Economie politique contemporaine, Barel E., Beaux C., Kesler E., Sichel O., éd. Armand Colin.

Politique économique, Bénassy-Quéré A., Coeuré B., Jacquet P., Pisani-Ferry J., éd. De Boeck.

Histoire des pensées économiques : les fondateurs / les contemporains, collection dirigée par A. Gélédan-Synthèse, éd. Sirey)

Nouvelle Histoire de la pensée économique, sous la direction de A. Béraud et G. Faccarello, éd. La Découverte.

Analyse macroéconomique, sous la direction de J.O.Hairault, coll. Repères, éd. La Découverte.

Economie politique, Abraham-Frois G. éd. Economica.

Principes d'économie moderne, Stiglitz J.E., éd. Economica.

Micro-économie, Abraham-Frois G.- éd.Economica.

Macroéconomie internationale, Guillochon D. éd.Dunod.

Économie contemporaine, Analyse et diagnostics, Lecaillon J-D. et al., éd. De Boeck.

Histoire de l'économie française depuis 1945, Eck J.F. coll. U, éd. Armand Colin.

Histoire des faits économiques (Brasseul J., coll. U, éd. Armand Colin.

Sites :

Il est conseillé d'actualiser les indicateurs chiffrés grâce à des sites tels que celui de l'INSEE, de l'OCDE...

<http://www.insee.fr>

<http://www.ocde.org>

[http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr> (abonnement gratuit à la lettre)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/presentation>.

<http://www.cae.gouv.fr> (conseil d'analyse économique)

<http://www.alternatives-economiques.fr>

<http://www.ofce.sciences-po.fr> (observatoire français de conjoncture économique)

[http://nobelprize.org/nobel\\_prizes/economics](http://nobelprize.org/nobel_prizes/economics)

# **SCIENCES DE GESTION**

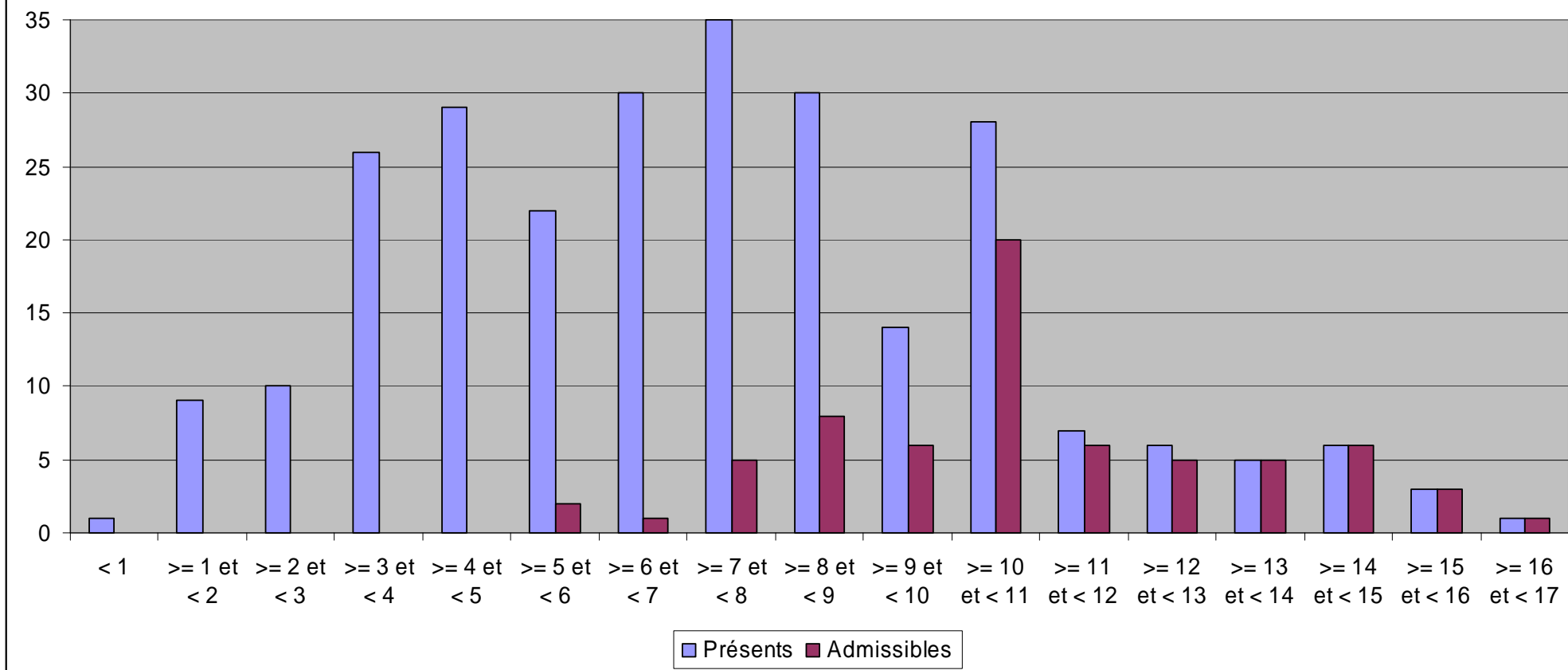
## **RÉSULTATS**

Moyenne générale : 7

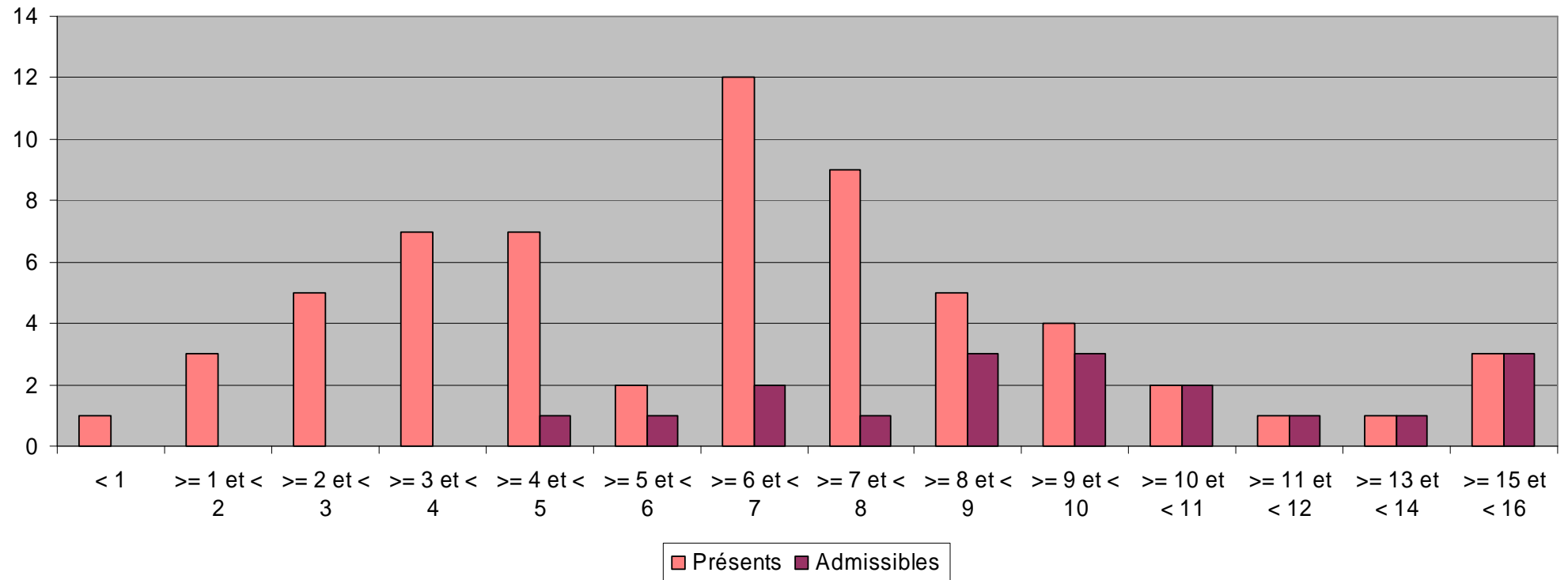
Note la plus haute : 16

Note la plus basse : 0, 5

## Répartition des notes épreuve de sciences de gestion CAPET session 2012



Répartition des notes épreuve de sciences de gestion CAFEP session 2012





## PRÉSENTATION DU SUJET

Le sujet a été élaboré grâce aux observations réalisées au sein du groupe La Poste pendant un stage long organisé par le centre d'études et de ressources pour les professeurs de l'enseignement technique (CERPET). Il visait à évaluer les connaissances et les compétences dans les domaines du management stratégique, de la gestion des ressources humaines et de l'informatique.

Le contexte était caractérisé par une évolution du mode de fonctionnement de La Poste : changement de statut, urgence de modernisation, modification de culture d'entreprise, modification de la nature, des missions et évaluation. Dans ce contexte en profonde mutation, le candidat était invité à analyser cette évolution dans laquelle La Poste a mis en place sa nouvelle stratégie, à travers toutes ses dimensions (économique, sociale, managériale et réglementaire).

La présentation du sujet adoptait le format suivant :

- une introduction (contexte + analyse du cadre stratégique) pour cerner la problématique du sujet ;
- un questionnement afin de justifier le choix de la certification retenue au regard des objectifs stratégiques du groupe et de leur mise en œuvre ;
- et pour conclure une analyse scientifique de la stratégie adoptée par le groupe.

Le jury a cherché, avant tout, à mesurer chez les candidats, la capacité à comprendre l'évolution de ce contexte et à rendre compte d'une problématique centrale nourrie de concepts théoriques solides et mobilisant judicieusement les connaissances.

## ÉLÉMENTS DE CORRECTION

### Dossier 1 – Analyse du cadre stratégique du groupe La Poste

#### A. Caractériser les contraintes s'exerçant sur le groupe La Poste et sur la définition de sa stratégie.

##### - Niveau 1 de contrainte – Périmètre d'action du groupe La Poste

- Ouverture à la concurrence pour tous les domaines d'activité stratégique du Groupe, en particulier pour le DAS historique (le Courrier) d'autant plus contraignante que les changements de comportement et les innovations technologiques s'accompagnent d'un déclin de cette activité (cf. annexe 5).
- Menace de grands groupes susceptibles de concurrencer le groupe La Poste sur l'ensemble de ses métiers (Deutsche Post, TNT) et de petits opérateurs plus spécialisés (concurrence de niches (cf. annexe 5).

##### - Niveau 2 de contrainte – Redéfinition de la finalité et du mode de gouvernance du groupe La Poste

- Préservation et pérennisation de ses missions de service public en lien avec la recherche de l'intérêt général, couplées avec la recherche de la performance (durable), de la rentabilité et de la compétitivité (cf. plan stratégique) tout en conservant le modèle social existant.

##### - Niveau 3 de contrainte – Evolution des modes de fonctionnement du groupe La Poste

- Changement de statut (EPIC à SA avec capitaux 100% public, augmentation du capital).
- Urgence d'une modernisation (annexe 3) la modernisation du groupe La Poste a été lancée tardivement et reste encore assez limitée (annexe 5).

- Modification de la culture d'entreprise en lien avec une augmentation importante de la part des salariés de droit privé dans les effectifs du groupe (et une diminution de celle des fonctionnaires).
- Modification de la nature, des missions et de l'évaluation du travail des collaborateurs (mobilité interne, nouveaux métiers).

### **Compétences évaluées**

- *capacités à exploiter et intégrer des documents (annexes 1 à 6) ;*
- *capacité à comprendre l'évolution du contexte dans toutes ces dimensions (économique, sociale, managériale et réglementaire) et dans lequel la poste a mis en place sa nouvelle stratégie.*

## **2. Justifiez la stratégie définie dans le plan stratégique 2010-2015.**

- Contexte particulier d'exacerbation de la concurrence au niveau européen :

- toutes les activités de la Poste sont désormais ouvertes à la concurrence (présence de grands opérateurs européens postaux -Deutsche Post, TNT Post, Royal Mail- et de nombreux opérateurs mono-activité) ;
- la libéralisation totale du marché courrier à compter du 1er janvier 2011 ;
- la concurrence des nouvelles technologies ;
- les nouvelles attentes des consommateurs qui viennent bousculer l'environnement concurrentiel de l'entreprise.

- Pour mener à bien son projet stratégique de devenir « un grand groupe européen de services », - le 1er mars 2010, le groupe La Poste est passé du statut d'établissement public (EPIC) à celui de société anonyme (SA), avec des capitaux 100 % publics.

**Le plan « Ambition 2015 »** fixe les nouveaux objectifs économiques du groupe pour faire face à ces nombreux défis :

- la pleine exécution des 4 missions de service public de La Poste ;
- l'atteinte d'une performance durable et responsable dans tous les secteurs ;
- l'amélioration de la qualité de service ;
- le développement de l'innovation, d'activités nouvelles dans la chaîne de valeur des métiers ;
- la recherche de nouveaux marchés en Europe ;

**Le plan stratégique** est fixé dans le cadre de son modèle social, tout en faisant du développement durable le fil conducteur du développement de l'entreprise.

La Poste doit adapter ses modes de fonctionnement par :

- **l'employabilité des collaborateurs** (développement de leurs compétences) ;
- **l'optimisation des pratiques managériales**, indispensable dans une période de conduite du changement.

### **Compétences évaluées :**

- *capacité à mettre en relation la stratégie adoptée et le contexte particulier d'exacerbation de la concurrence au niveau européen ;*
- *capacité à exploiter et intégrer des documents.*

### 3. Montrez en quoi la mise en place de la certification « Investor in people » au sein des services centraux de la poste (nommés corporate) répond aux objectifs et à la mise en œuvre de la stratégie du groupe.

- le Directeur Général, George Lefebvre, a souhaité que les services centraux du siège (corporate) obtiennent la certification « Investor in People » (liP) pour permettre la diffusion, à tous les niveaux hiérarchiques, de nouvelles pratiques managériales directement axées sur la recherche de la performance et l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise ;
- « Investor in People » (liP) est un **référentiel d'origine britannique**, conçu et développé dans les années 90 par des organismes représentatifs d'employeurs, de salariés et d'instituts de formation qui vise à renforcer la performance de l'entreprise en s'appuyant sur ses ressources humaines, leurs professionnalisme et, surtout, la capacité des managers à piloter l'entreprise dans un contexte en très forte évolution.

#### Objectifs de la stratégie du groupe :

- devenir un groupe leader dans le domaine des services en Europe ;
- continuer à exécuter pleinement ses quatre missions de service public avec l'ambition de devenir la référence en matière de modernité publique ;
- obtenir une performance durable et responsable en combinant, dans tous ses métiers, la croissance du chiffre d'affaires, la réduction des coûts, l'amélioration de la rentabilité organisationnelle, le développement des partenariats, la meilleure satisfaction du client et la satisfaction des postiers.

#### Mise en œuvre de la stratégie :

- innovations : en développant de nouveaux services et de nouvelles activités rentables dans la chaîne de valeur des métiers (marketing relationnel de proximité, Internet de confiance, « solutions business » B to B dans le domaine du courrier, etc.) ;
- certifications ISO 9001 de plusieurs centaines d'entités (Direction du Courrier, centres de tri, Université de La Poste, Direction Opérationnelle de l'Immobilier, La Banque Postale, Coliposte, Direction du Support et de la Maintenance, etc.) afin de garantir la qualité, l'excellence et le suivi de la relation de service ;
- développement responsable au cœur du projet d'entreprise du groupe La Poste qui s'articule autour de trois axes :
  - le développement durable : la protection de l'environnement (véhicules électriques, gestion énergétique des bâtiments) ;
  - l'engagement vis-à-vis de ses clients dans toutes ses activités ;
  - et la responsabilité du groupe en tant qu'employeur : le groupe La Poste entend conserver son modèle social fondé notamment sur l'absence de plan de départs imposés et sur la qualité de vie au travail tout en développant les compétences de tous ses collaborateurs.

Or, pour atteindre ces objectifs

- Nécessité d'adapter ses modes de fonctionnement et améliorer sa compétitivité.
- Développement des compétences et de la mobilité professionnelle des collaborateurs qui représentent des enjeux vitaux.

#### Mise en œuvre d'liP

- les managers doivent orienter une partie de leurs missions vers le développement professionnel de leurs subordonnés (accompagnement personnalisé, tutorat, etc.) ;
- un référentiel de bonnes pratiques managériales, commun à tous les managers du corporate, doit être mis en place ;
- la systématisation de l'utilisation des outils d'aide à la communication déjà à leur disposition (annexe 12) est recherchée ;
- la remontée d'informations par exemple, au travers de l'intranet spécifique à la filière communication doit être favorisée : les managés y ont déjà la possibilité de poser directement des questions à leur managers.

## Justification

Le premier objectif d'IIP est de faire des **ressources humaines un atout concurrentiel durable** en répondant à la fois **aux objectifs de l'entreprise** (instaurer des objectifs communs pour tous, intégrer la culture d'entreprise dans les comportements...) et **à ceux de son personnel** (professionnaliser le rôle de manager, connaître ses objectifs, développer en permanence ses compétences...).

**Cette démarche s'inscrit donc pleinement dans la stratégie sociale de La Poste** qui vise à faire du Groupe un « **employeur développeur** » **au service de la réussite économique** tout en restant en cohérence avec son **modèle social** (« Pour renforcer encore son rôle d'entreprise citoyenne, La Poste développe, au-delà de ses missions de service public, [...] une politique sociale visant au développement des compétences de ses collaborateurs » -annexe 2 - Contrat de Plan)( « choix d'un développement responsable »- annexe 1).

## Compétences évaluées

- *capacité à exploiter et intégrer des documents (annexe 9, 10, 11, 12 + documents 4, 5, 6) ;*
- *capacité à justifier le choix de cette certification au regard des objectifs stratégiques du groupe et de leur mise en œuvre.*

**4. Proposez, en les justifiant, des indicateurs qui auront permis aux managers des services centraux du siège (nommes corporate) de suivre les objectifs du plan d'action 2010 – 2011.**

### Objectifs du plan 2010-2011 :

- préciser les missions du Corporate et leurs déclinaisons dans les différentes directions ;
- regrouper les plans de formation, en évaluer plus précisément leurs impacts ;
- intensifier la communication interne sur le projet du groupe et sur ses valeurs ;
- renforcer la circulation des informations entre les services du Corporate ;
- conforter le dialogue entre managers et managés : développement professionnel des subordonnés, définition d'un référentiel de bonnes pratiques managériales, systématisation de l'utilisation des outils d'aide à la communication, remontée d'informations par l'intranet.

### Indicateurs / développement des compétences des collaborateurs

- entretien annuel d'appréciation (taux de réalisation),
- revue périodique des compétences,
- pertinence des actions de formation décrites dans les entretiens annuels,
- mise en place de plateformes de concertation ; échanges de vues et partage de connaissances (taux de connexion, taux de participation...).

### Indicateurs / formation

- construction d'un plan de formation : formation d'adaptation au poste ou de développement des compétences,
- mesure de la performance des formations,
- effort de formation (montant consacré à la formation/masse salariale),
- atteinte ou non des objectifs des collaborateurs,
- taux d'accès à la formation par rapport aux résultats des équipes,
- augmentation de l'expertise des collaborateurs (« retour sur investissement »),
- budget réalisé/budget prévu,
- taux de couverture des postes ou compétences stratégiques.

## **Indicateurs / amélioration de la communication**

**(rappel objectif : intensifier la communication interne / au projet du groupe, ses valeurs** mais également la communication entre les services du corporate par une meilleure circulation des informations) :

- fréquence des Espaces Temps Communication (E.T.C.), des rencontres bilatérales entre managers, des réunions de service,
- statistiques sur les questions posées sur l'intranet : nombre de questions tous les mois, questions restées sans réponses, questions classées par thématiques (carrière, congés, formation, autres),
- statistiques informatiques sur l'utilisation de l'intranet : nombre de visiteurs, nombre de connexions, nombre d'utilisateurs actifs (participants aux forums de discussion, aux questions posées),
- mesure de satisfaction : indicateurs de « climat ».

### **Autres Indicateurs (enquête de satisfaction au travail)**

- Enquête d'opinion annuelle auprès du personnel sur des aspects généraux ou particuliers,
- Mesure de l'implication du personnel (à travers un score global par ex. Porter).

### **Compétences évaluées :**

- *capacité à proposer des indicateurs cohérents avec les différents objectifs du plan d'action liP 2010-2011 ;*
- *capacité à classer ces indicateurs en fonction des différents domaines concernés par les objectifs liP ;*
- *capacité à proposer des indicateurs permettant de mesurer une démarche de progrès.*

5. Proposer, et justifier les actions et les moyens, de communication qui auront pu être mis en place pour accompagner le plan d'action 2010-2011 en adaptant le plan de communication 2009/2010.

**La démarche d'expérimentation Investor In People à La Poste Corporate  
Plan de communication sur le projet 2010/2011**

<b>ACTIONS</b>	<b>Moyens /Outils</b>
<p><b>Finaliser les référentiels du Corporate</b> (6 missions du Corporate) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. modèle managérial</li> <li>. stratégie et objectifs du Groupe</li> </ul> <p><b>Développement des compétences des managers et de leurs collaborateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. développement individuel des managers : Assistance/conseil aux managers dans le développement de leurs compétences managériales, leur développement professionnel et leur évolution de carrière (processus, ressources/outils et accompagnement personnalisé)</li> <li>. Soutien des managers dans le développement de leurs collaborateurs :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- planification,</li> <li>- actions de développement et de formation,</li> <li>- suivi (processus, ressources/outils et accompagnement personnalisé)</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Information en ligne sur l'intranet du siège</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Newsletter</li> <li>. Vidéoconférence</li> </ul> <p><b>Réunions plénières</b></p> <p><b>Communication - Formation</b></p> <p>Référentiel de bonnes pratiques (modèle managérial)</p> <p>Animation de la communauté managériale (forums de discussion)</p> <p>Intranet spécifique aux managers (i-media)</p> <p>Mise en œuvre de l'appréciation annuelle en 2011 (documents téléchargeables à partir de l'intranet...)</p> <p>Regroupement des formations (catalogue en ligne)</p> <p>Communication orale de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. réactivation des ETC (Espace Temps Communication) 1 par mois</li> <li>. les réunions de direction et autres réunions de service (développement de la communication transversale)</li> <li>. les bilatérales</li> <li>. autres espaces d'expression sur l'intranet (plateformes de concertation)</li> </ul>

**Compétences évaluées :**

- capacité à exploiter et à intégrer des documents ;
- capacité à identifier l'adaptation des actions et outils de communication du plan d'action 2009/2010 au plan 2010/2011 ;
- capacité à proposer des moyens (outils) adaptés aux actions du plan 2010/2011.

**6. Proposez, en utilisant la logique du format xml, une vue partielle de la table REPONSE en exploitant, quand cela est possible, des contenus visibles dans l'annexe 15.**

- Il s'agit pour le candidat de montrer qu'il a compris la logique du format XML (structure générale, balises ouvrantes et fermantes, etc.) Les exemples de l'annexe 15 devraient lui faciliter le travail.
- Il s'agit également pour le candidat de montrer qu'il a compris le principe des relations entre les tables (l'annexe 14 donne toutes les informations utiles) et qu'il sait utiliser les informations issues de l'annexe 15 pour proposer des exemples valides de contenu de la table REPONSE.

**Exemple de réponse**

```
<?xml version="1.0" ?>
<tableReponse>
  <reponse>
    <rep_numero>1</rep_numero>           ← numéro au choix du candidat
    <que_code>Q1</que_code>             ← Q1 ou Q2 (cf. table Question, annexe 15)
    <cod_code>R1</cod_code>           ← codification au choix du candidat
    <dir_code>D1</dir_code>           ← direction au choix du candidat
    <cat_code>CAD</cat_code>         ← EMP ou CAD (cf. table Categorie, annexe 15)
    <rep_reponse_litterale>Oui, en partie</rep_reponse_litterale> ← Cohérence avec libellé Q1
    <rep_date>2010-04-13 14:12:23</rep_date> ← Respect du format (annexe 14)
  </reponse>
  <reponse>
    <rep_numero>2</rep_numero>       ← obligatoirement différent du précédent (clé primaire)
    <que_code>Q2</que_code>
    <cod_code>R56</cod_code>
    <dir_code>D8</dir_code>
    <cat_code>CAD</cat_code>
    <rep_reponse_litterale>Utilisation de l'intranet</rep_reponse_litterale>
    <rep_date>2010-04-13 14:15:01</rep_date>
  </reponse>
</tableReponse>                       ← ne pas oublier les différentes balises fermantes !
```

**7. Rédigez la requête SQL permettant d'obtenir la liste de toutes les réponses aux questions relatives au principe codifié "Prin1" et formulées par des cadres. L'affichage sera trié par critères puis par ordre chronologique. Il précisera le nom de la direction et le libelle de la codification ainsi que tous les champs pouvant faciliter la lecture du résultat de la requête.**

- Quatre points sont à vérifier : la projection (quels sont les attributs que le candidat choisit de retourner (ligne SELECT ci-dessous), la jointure entre les tables utiles pour la résolution du problème, la restriction (on ne veut que « Prin1 » et les cadres) et le tri (par critère puis par ordre chronologique) [5].
- En ce qui concerne la projection [1], les attributs rep\_reponse\_litterale, dir\_nom et cod\_libelle sont un minimum (puisque demandés explicitement dans l'énoncé), mais on ne peut pas s'en contenter. En effet, (et les critères de tri sont un indice que le candidat aura bien fait de saisir), on se limite à un seul principe (Prin1) qui est décomposé en plusieurs critères (cf. relation CRITERE en annexe 14 et premier tri demandé). On sera donc bien inspiré d'ajouter cri\_libelle. De la même façon, on peut juger utile d'ajouter rep\_date afin de vérifier *de visu* le tri chronologique.
- Pour permettre la projection, il faut impliquer les tables REPONSE (pour le libellé de la réponse littérale et, éventuellement pour la date de la réponse), DIRECTION (pour le nom de la direction) et CODIFICATION\_REPONSE (pour le libellé de la codification) [2]. Pour avoir le libellé du critère, il faut ajouter la table CRITERE.
- Pour permettre la restriction sur les cadres [4], on peut se contenter de bien lire l'annexe 15 et de noter que l'identifiant (cat\_code) des cadres est « CAD » et qu'il est disponible directement en tant que clé étrangère dans REPONSE. Sinon, il faut ajouter la table CATEGORIE à celles déjà citées.
- Pour permettre la restriction sur le principe « Prin1 » [4], l'annexe 15 nous confirme qu'il s'agit d'une information disponible dans la table CRITERE. L'analyse de l'annexe 14 nous apprend que la jointure [3] entre REPONSE et CRITERE ne peut se faire qu'en utilisant la table QUESTION, qu'il

faut donc impliquer également.

-De plus, dans le but de faciliter la lecture du résultat, il peut paraître utile de faire figurer le libellé de la question à laquelle rep\_reponse\_litterale répond! Raison de plus pour impliquer la table QUESTION. Les réponses ci-dessous tiennent compte de cette « option ».

### Exemple de réponse

#### Premier exemple avec les jointures « à l'ancienne » :

*[1] projection*

```
SELECT que_libelle, rep_reponse_litterale, dir_nom, cod_libelle,  
       cri_libelle, rep_date
```

```
FROM REPONSE R, DIRECTION D, CODIFICATION_REPONSE CO, CRITERE CR, QUESTION Q
```

*[2] jointure entre REPONSE et QUESTION, CODIFICATION\_REPONSE et DIRECTION*

```
WHERE R.que_code = Q.que_code
```

```
AND R.cod_code = CO.cod_code
```

```
AND R.dir_code = D.dir_code
```

*[3] jointure entre QUESTION et CRITERE*

```
AND Q.cri_code = CR.cri_code
```

*[4] restriction*

```
AND pri_code='Prin1'
```

```
AND cat_code='CAD'
```

*[5] tri*

```
ORDER BY cri_code, rep_date
```



**Deuxième exemple avec les jointures « à la SQL 2 » :**

*[1] projection*

```
SELECT que_libelle, rep_reponse_litterale, dir_nom, cod_libelle,  
       cri_libelle, rep_date
```

*[3] jointure entre QUESTION et CRITERE +*

*[2] jointure entre REPONSE et QUESTION, CODIFICATION\_REPONSE et DIRECTION*

```
FROM CRITERE CR INNER JOIN (DIRECTION D INNER JOIN (CODIFICATION_REPONSE CO INNER JOIN  
(QUESTION Q INNER JOIN REPONSE R ON Q.que_code = R.que_code) ON CO.cod_code =  
R.cod_code) ON D.dir_code = R.dir_code) ON CR.cri_code = Q.cri_code
```

*[4] restriction*

```
AND pri_code='Prin1'
```

```
AND cat_code='CAD'
```

*[5] tri*

```
ORDER BY cri_code, rep_date
```

Troisième exemple avec les jointures « à la SQL 2 » et utilisation d'un CROSS JOIN :

*[1] projection*

```
SELECT que_libelle, rep_reponse_litterale, dir_nom, cod_libelle,  
       cri_libelle, rep_date
```

*[2] jointure entre REPONSE et QUESTION, CODIFICATION\_REPONSE et DIRECTION*

```
FROM REPONSE R  
     INNER JOIN (DIRECTION D CROSS JOIN CODIFICATION_REPONSE CO CROSS JOIN CRITERE CR)  
     ON (R.que_code = Q.que_code AND R.cod_code = CO.cod_code AND R.dir_code =  
D.dir_code)
```

*[3] jointure entre QUESTION et CRITERE*

```
     INNER JOIN QUESTION Q ON Q.cri_code = CR.cri_code
```

*[4] restriction*

```
AND pri_code='Prin1'
```

```
AND cat_code='CAD'
```

*[5] tri*

```
ORDER BY cri_code, rep_date
```

**8. Expliquer dans quelle mesure la démarche de certification liP peut constituer un instrument de pérennité du groupe La Poste.**

L'objectif premier de la démarche IIP est de faire des ressources humaines un atout concurrentiel durable.

La démarche liP vise le développement des compétences et la mobilité professionnelle des collaborateurs : à l'horizon 2015, 77 % du bénéfice opérationnel proviendrait des services de la Banque Postale.

Principe de la démarche liP :

- le capital humain de l'entreprise est le moteur de la réussite,
- dans un monde où la technique n'apporte plus toujours un avantage décisif tant elle est partagée par les concurrents, où la finance elle-même est volatile, le capital humain constitue un atout concurrentiel majeur.

Théorie des parties prenantes Donaldson & Preston : Stakeholders Theory (SHT)

\* Jones : avantage concurrentiel lorsqu'il existe une coopération entre dirigeants et SH basée sur la confiance : la création de valeur doit prendre en compte l'intérêt de tous.

\* Evan & Freeman : les SH doivent participer aux décisions affectant leur bien être, leur considération doit être prise en compte (impératif catégorique de Kant : dignité fondamentale de l'individu qui commande un respect absolu).

--> Justice sociale--> Afin de maintenir sa présence sur le territoire et assurer sa pérennité, la démarche liP est en accord avec le plan d'entreprise (« performance et confiance » de 2008-2012), la recherche de la performance grâce à un développement responsable.

Ce développement des compétences doit permettre :

- un saut qualitatif dans la qualité du service rendu aux clients ;
- le développement des activités à forte valeur ajoutée qui contribuent à la satisfaction des clients, à la croissance des métiers de la Poste et à la réduction des coûts :
  - services de proximité facteur services + (« Bonjour facteur ») : missions d'assistance au domicile de publics fragilisés, veille et visites à domicile des personnes vulnérables, aide au passage à la TNT, portage de médicaments, relèves des compteurs de gaz,
  - services de mise en relations des particuliers avec des prestataires de services à domicile (Pack GENIUS) : soutien scolaire, entretien de la maison, garde d'enfants,
  - missions de conseils : réseau de délégués régionaux au développement durable pour aider les collectivités territoriales à réussir leurs Agenda 21 et Plans climat.

La démarche liP va permettre l'apprentissage de pratiques et de représentations partagées qui vont renforcer la culture d'entreprise de la Poste, un des éléments majeurs de la pérennité d'une entreprise, et qui vont lui permettre de vendre de façon compétitive ses biens et services face à une concurrence exacerbée.

**Compétences évaluées :**

- *capacité à exploiter et intégrer des documents (documents 1, 2, 3) ;*
- *capacité d'analyse scientifique de la stratégie adoptée par le groupe;*
- *capacité à mettre en évidence le choix de la certification liP comme un instrument de pérennité du groupe la poste.*

## OBSERVATIONS SUR LE FOND ET LA FORME

### • Remarques sur la forme :

Le sujet est introduit par un contexte général et présente les annexes et documents ressources.

Dans l'ensemble, les copies peuvent apparaître correctement présentées.

Pour autant, le jury regrette :

- des écritures peu lisibles ;
- des faiblesses en orthographe et en syntaxe, le jury rappelle que "maîtriser la langue française et communiquer" est l'une des dix compétences professionnelles attendues d'un maître ;
- une structuration inappropriée de certaines copies : les réponses sont formulées dans un développement structuré en plusieurs parties, voire parfois dans un tableau, sans suivre le cheminement des questions et donner sens à leur articulation.

Au demeurant, certains candidats se sont attachés à structurer judicieusement leurs réponses autour d'une argumentation nourrie et fondée, ce qui permettait de valider des compétences distinctes attendues dans chacune des questions posées.

### Remarques sur le fond

- Le contenu des réponses

Les réponses présentées doivent être étayées par des connaissances théoriques (auteurs et concepts liés) en particulier dans le dossier n°4 pour lequel cela était clairement demandé. Ce développement est naturellement attendu lorsqu'il est formulé dans la question posée, mais il appartient aussi à chaque candidat d'en apprécier le degré de pertinence dans l'ensemble du sujet.

Cette mise en perspective scientifique du cas pouvait notamment s'appuyer sur les documents ressources présents dans le sujet.

Le jury constate des lacunes importantes spécifiquement sur les outils d'évaluation de la performance (indicateurs) notamment dans le domaine des ressources humaines. Or, la capacité à proposer des indicateurs permettant de mesurer une démarche de progrès et à les classer constituait des compétences à évaluer. Plus largement, c'est l'occasion d'indiquer que les questions relatives au management opérationnel ont été moins bien traitées que les autres.

Le sujet propose de nombreuses annexes et ressources documentaires, associées aux connaissances du candidat, elles doivent rendre la production pertinente, fondée et éclairée. Le jury peut ainsi apprécier les capacités de restitution, de synthèse et de contextualisation.

Quelques confusions apparaissent dans la compréhension des questions (actions et moyens par exemple). Le jury appelle les candidats à une plus grande attention dans le traitement des questions et le respect de leur libellé. Ces exigences sont largement attendues dans le métier d'enseignant.

- La qualité de l'analyse du contexte

Les réponses sont souvent des recopies d'annexes sans éléments d'analyse alors que sont attendues des aptitudes à sélectionner, hiérarchiser et restituer les informations. En parallèle, la capacité à saisir et comprendre l'évolution du contexte stratégique dans toutes ses dimensions (économique, sociale, managériale et réglementaire) devait être mobilisée par le candidat pour traiter le cas.

Dans une grande majorité de copies, les langages XML et SQL ne sont pas traités. Il est rappelé aux candidats que ces notions font partie intégrante du programme et du référentiel de terminale CGRH et STS assistant de manager.

Enfin, plus largement, le jury rappelle la nécessité de valoriser les liaisons conceptuelles avec le management des organisations.

## CONSEILS AUX CANDIDATS

L'épreuve de sciences de gestion permet de mesurer des capacités, attitudes et qualités professionnelles constitutives du métier d'enseignant, (cf. bulletin officiel du 4 janvier 2007 - cahier des charges de la formation des maîtres).

Tout d'abord, la maîtrise de la discipline est un socle déterminant pour la conduite d'un enseignement. L'épreuve de sciences de gestion évalue la mise en lumière de ces connaissances dans un contexte particulier. Les relations mises en exergue entre un contexte stratégique donné, apprécié dans toutes ses dimensions, constituent un élément d'appréciation important pour le jury.

Par exemple, l'utilisation d'outils d'organisation s'inscrit dans un contexte préalablement analysé par le candidat ; de la même manière, les liens tissés entre la problématique du cas et les différentes questions mettent en évidence des éclairages transversaux au cœur de la cohérence d'une démarche raisonnée.

Cette capacité à mobiliser ses connaissances dans un cas contextualisé démontre une maîtrise scientifique, préalable à toute construction de séances d'enseignement du futur professeur.

Dans cette perspective, sont vivement conseillées les lectures d'ouvrages de référence en sciences de gestion pour asseoir ou consolider les connaissances théoriques, ainsi que la presse spécialisée dans la vie de l'entreprise pour mieux appréhender son fonctionnement réel. Ainsi, le candidat pourra démontrer sa rigueur scientifique et son ouverture culturelle.

Le professeur est également capable de définir des objectifs d'apprentissage à partir des références des textes officiels et mettre en place une progression. L'épreuve de sciences de gestion fournit l'opportunité au candidat de démontrer ses capacités à organiser sa pensée, structurer une démarche, par exemple, en introduisant son traitement de l'étude de cas ou en concluant sur la problématique de départ.

Enfin, les capacités de communication sont appréciées dans la perspective d'un métier exigeant des qualités et des compétences relationnelles. Le soin accordé à la rédaction des réponses éclaire sur l'aptitude du candidat à communiquer avec rigueur et justesse, dans un langage adapté.

Situer l'épreuve de sciences de gestion en réponse à l'objectif de recrutement d'un futur professeur permet d'appréhender les compétences évaluées par le jury. Le candidat trouvera dans cette mise en perspective professionnelle des indications et des pistes de réflexion particulièrement utiles à la fois pour sa réussite au concours mais aussi pour son entrée dans le métier de professeur.

## REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

Programme des concours externes et internes du Capet-Cafep :  
<http://www.education.gouv.fr/pid24222/special-n-7-du-8-juillet-2010.html>

Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier :  
<http://www.education.gouv.fr/cid52614/menh1012598a.html>

Sujet 0 et commentaires :  
<http://www.education.gouv.fr/cid49096/exemples-de-sujets.html#CAPET%20externe%20et%20CAFEP%20correspondant>

Document d'accompagnement du BTS Assistant de Manager :  
[http://www.crcom.ac-versailles.fr/IMG/pdf/Documentd\\_accompagnementV2.pdf](http://www.crcom.ac-versailles.fr/IMG/pdf/Documentd_accompagnementV2.pdf)

Pour compléter cette préparation, actualiser ses connaissances et les resituer dans des contextes d'organisation, la lecture régulière de revues et magazines spécialisés est incontournable et notamment :

- *Economie & Management*
- *Challenges*
- *Capital*
- *01informatique*
- *Liaisons sociales*
- *Enjeux les Echos*
- *L'Usine nouvelle*
- *L'entreprise*

Pour aller plus loin, le candidat doit approfondir ses connaissances de base à l'aide d'ouvrages universitaires. Citons notamment pour exemple :

**En management et stratégie :**

- *Management, concepts et meilleures pratiques*, J. Brillman, J. Hérard, Eyrolles
- *Théorie et management des organisations*, J.M. Plane, Dunod
- *Les organisations, Etat des savoirs*, Editions Sciences Humaines
- *Organisation, théories et pratiques*, Yves-Frédéric Livian, Dunod
- *Stratégie d'entreprise*, J. Bouglet, Gualino
- *Stratégie*, A. Desreumaux, X. Lecocq, V. Warnier, Pearson Education
- *100 fiches pour comprendre la stratégie d'entreprise*, J.-L. Magakian, M.A. Payaud, Bréal

**En droit :**

- *Lamy – Droit de l'entreprise*
- *Droit des sociétés*
- *Droit du travail* : Jean-Emmanuel Ray
- *Droit des contrats*

Voir également les références bibliographiques citées infra

**En système d'information :**

- *Management des systèmes d'information*, K. Laudon, J. Laudon, Pearson Education
- *Management d'un projet de système d'information : principes, techniques, mises en oeuvre et outils*, Morley, Dunod,
- *Manager la sécurité du système d'information*, Matthieu Bennisar, Alain Champenois, Patrick Arnould, et Thierry Rivat, Dunod
- *Projet de système d'information*, Alain Lecoœur, Bernard Quinio, Vuibert
- *Systèmes d'information, dynamique et organisation*, Marciniak et Rowe, Economica

**En gestion des ressources humaines :**

- *Gestion des Ressources Humaines*, J.-M. Peretti, Vuibert
- *50 fiches pour aborder la gestion stratégique des ressources humaines*, J.-L. Magakian, C. Barmeyer, X. Bouziat, A. Hounounou, S. Le Loarne, Bréal
- *Ressources humaines*, D. Weiss, Editions d'organisation

## D. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES D'ADMISSION

Taux d'absentéisme global aux épreuves d'admission :

- session 2011 : 21 %
- session 2012 : 16,3%

### LEÇON

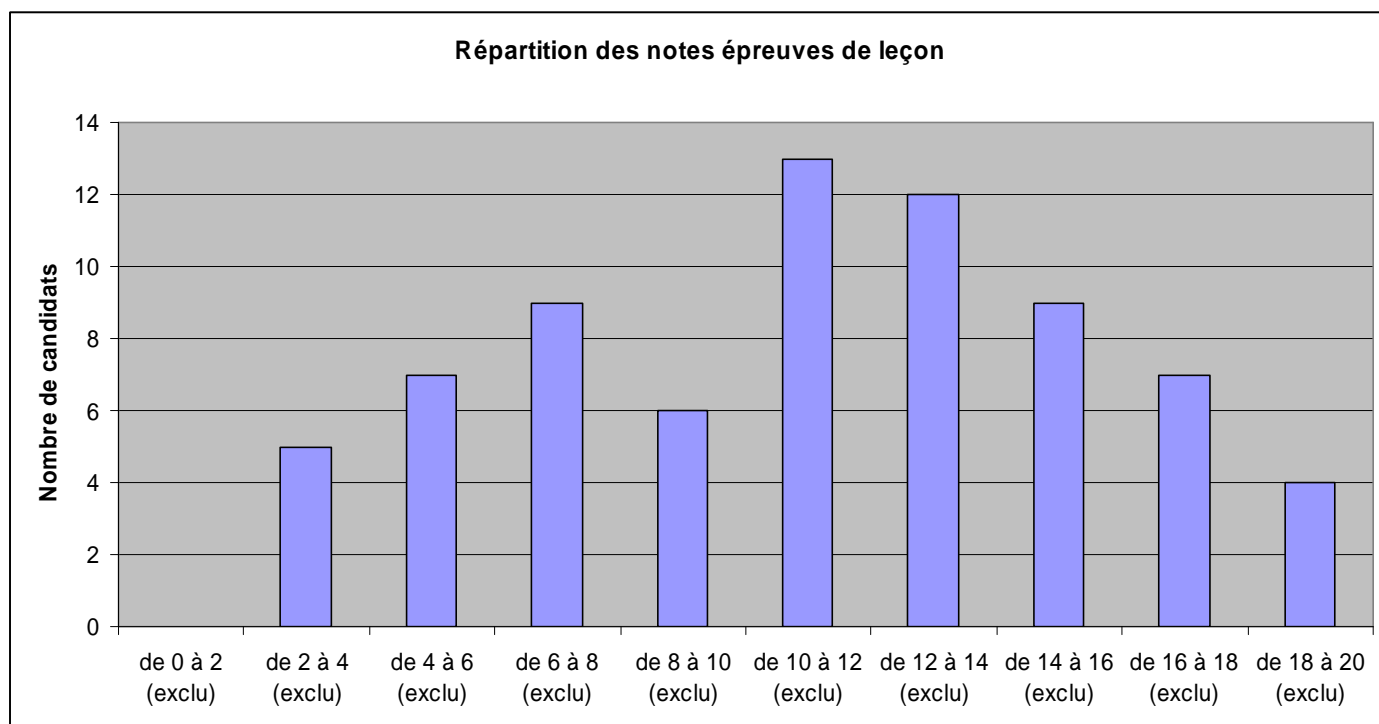
72 candidats interrogés

Moyenne générale et écart type :

Moyenne : 10,67

Ecart type : 4,48

Répartition des notes



## **PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE DE LEÇON**

L'épreuve consiste à présenter, dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.).

L'épreuve se déroule en deux temps :

- un exposé de trente minutes ;
- suivi d'un entretien de trente minutes.

Chacune des parties vise à évaluer un ensemble de connaissances et de capacités constitutives des compétences professionnelles d'un futur enseignant d'économie et gestion.

Les sujets soumis aux candidats :

- caractérisent le contexte d'enseignement : établissement, spécificités, résultats, indicateurs pertinents, projet disciplinaire, classe ... ;
- placent le candidat dans une situation professionnelle particulière, l'invitant à proposer une activité pédagogique spécifique (TD, activité de remédiation, leçon, correction d'un devoir, etc.) ;
- couvrent les domaines disciplinaires, ainsi que les niveaux de séries ou sections concernées.

Le candidat doit pouvoir présenter les modalités d'animation et d'évaluation dédiées à la séance.

Le candidat est amené à :

- s'interroger sur les objectifs à atteindre, les choix didactiques et pédagogiques les plus judicieux à mettre en œuvre ;
- argumenter sur la démarche globale suivie ;
- démontrer une capacité d'écoute, d'adaptation, de réaction, de proposition.

## **OBSERVATIONS ET CONSEILS AUX CANDIDATS**

### **Attentes du jury**

L'exposé, combiné à l'entretien, doivent permettre d'apprécier :

- la cohérence de la proposition dans ses aspects méthodologiques, didactiques et pédagogiques ;
- la prise en compte et l'adaptation au contexte d'enseignement et à la situation professionnelle ;
- la mobilisation des savoirs propres à la discipline ;
- des aptitudes à construire et organiser un exposé ;
- une capacité à justifier les démarches suivies, les moyens utilisés, les ressources consultées ;
- des capacités à mettre en perspective sa proposition avec les autres thèmes du programme ou les autres matières.

Une attention particulière doit être portée aux acquis des élèves, aux dispositifs et modalités d'évaluation. Les propositions doivent pouvoir intégrer les dimensions d'animation et d'évaluation.

## Constats

Même s'il est nécessaire d'améliorer un certain nombre de points, les candidats ont, dans l'ensemble, pris connaissance et suivi les conseils fournis dans le rapport de jury de la session 2011.

Les candidats ont veillé, pour nombre d'entre eux, à s'inscrire dans le contexte général donné (utilisation lorsque cela est possible des caractéristiques de l'établissement et de la classe), même si le sujet n'est pas toujours suffisamment cerné, ni les indications complémentaires prises en compte.

De nombreux candidats se sont appliqués à réaliser une analyse didactique et pédagogique des sujets et à dégager, de façon plus précise que lors de la session précédente, les transversalités possibles.

Pour autant, le jury regrette des présentations trop stéréotypées avec une trame prédéfinie qui :

- d'une part, enferme le candidat dans un cadre contraint, l'empêchant d'exploiter au maximum les données du sujet ;
- d'autre part, n'est pas adaptée au traitement de certains sujets.

Les efforts réalisés sur les aspects didactiques et pédagogiques ne doivent pas faire oublier aux candidats l'importance de la maîtrise des savoirs propres à la séquence. En effet, le jury a noté :

- des confusions : entre expatriation et délocalisation, phénomènes d'influence et phénomènes informels, conformisme et convivialité ... ;
- des approximations : à titre d'illustrations, la distinction entre IDE et délocalisation n'est pas maîtrisée de même que celle entre ordre judiciaire et ordre administratif ; la notion de consumérisme n'est pas acquise ;
- l'usage d'un vocabulaire inadapté : les « FMN » pour signifier « IDE ».

Les candidats ont tendance à négliger l'importance des supports pédagogiques, qui doivent être réfléchis, variés, réalisables et adaptés au sujet. Pour la plupart, ils évoquent des supports virtuels et superficiels rarement aboutis. Le jury regrette également l'absence de liens entre les supports utilisés, le questionnaire proposé et les objectifs à atteindre. Par ailleurs, le recours aux TICE est trop souvent occulté ou inadapté.

Même si les candidats abordent de façon spontanée l'évaluation, ils se contentent souvent d'en énoncer les différentes formes, sans les transposer aux exigences de leur sujet et ont toujours des difficultés à s'en approprier les enjeux et les modalités spécifiques.

En ce qui concerne la phase d'entretien, le jury rappelle aux candidats qu'elle est l'occasion de justifier leurs choix didactiques et pédagogiques. De trop nombreuses prestations révèlent un manque de dynamisme et de force de conviction à ce stade de l'épreuve.

Dans l'ensemble, les exposés présentés étaient structurés. La qualité de l'expression était globalement adaptée aux exigences du concours. Les candidats ont mieux appréhendé le format et les exigences de l'épreuve.

Le jury a particulièrement apprécié la capacité de certains candidats à mettre en avant une démarche globale cohérente (maîtrise des savoirs adéquats, choix didactiques et pédagogiques pertinents, proposition de supports adaptés...) et à la justifier lors de l'entretien.

## Conseils aux candidats

Une lecture attentive du sujet est recommandée afin d'en délimiter correctement les contours. Il est impératif de porter une attention particulière au programme et aux indications complémentaires fournis afin de construire et organiser une séance cohérente.



Le jury rappelle aux candidats qu'il est impératif de maîtriser les concepts et contenus abordés dans les programmes et référentiels. La qualité d'une leçon prend appui sur une excellente maîtrise des concepts fondamentaux.

La démarche présentée doit être concrète et opérationnelle sans attendre pour autant du candidat qu'il se mette en scène. Le candidat doit utiliser un vocabulaire et des supports adaptés au public visé. Les supports doivent être aboutis et accompagnés d'un questionnement précis permettant leur exploitation de façon pertinente et mettant en évidence les liens entre le contexte d'enseignement et les solutions proposées.

Le candidat doit réfléchir aux contenus précis de l'évaluation en lien avec les exigences du sujet en terme de niveau, de connaissances et de compétences.

Lors de l'entretien, le candidat doit faire preuve de recul par rapport à sa prestation, de qualités d'argumentation pour répondre aux questions du jury, de dynamisme et de force de conviction.

D'une façon générale, le jury attend du candidat qu'il adopte un langage et un comportement adaptés à un concours de recrutement d'enseignant.

Enfin, il est souhaitable que les candidats disposent de connaissances relatives à la filière économie et gestion : ses caractéristiques, ses enjeux, ses évolutions. Ils doivent mieux maîtriser l'esprit et les modalités de certification qui la caractérise et ainsi s'imprégner du contenu et des attentes propres à ses examens.

## EXEMPLES DE SUJET

### SUJET 1

#### Contexte de déroulement

*Le candidat est autorisé à utiliser tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuel scolaire, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique.*

*Il est autorisé à se munir d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont il s'assure de l'autonomie de fonctionnement durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.*

*Chaque salle d'interrogation est équipée d'un tableau.*

**Intitulé du sujet : Les firmes multinationales dans l'économie mondiale.**

#### Cadre pédagogique

- Matière : Economie
- Niveau : BTS 1<sup>ère</sup> année
- Série : Assistant de Manager
- Spécialité : Assistant de Manager

#### Contexte d'enseignement

- Caractéristiques de l'établissement : Lycée polyvalent (général, technologique et professionnel) de Mâcon (35 000 habitants) en Saône et Loire (académie de Dijon). Cet établissement accueille 1500 élèves issus de l'agglomération de Mâcon et des petites villes et villages voisins. Le lycée propose les filières L, S, ES en enseignement général, STG en enseignement technologique, 5 STS dont le STS AM. L'origine sociale des élèves est très hétérogène (artisans, professions libérales, agriculteurs, cadres, employés, ouvriers et chômeurs). Néanmoins, les étudiants de la classe de 1<sup>ère</sup> année du STS AM sont principalement issus de PCS plutôt défavorisées : 80 % d'employés et ouvriers. Les résultats à l'examen des deux dernières sessions étaient bons (95 et 86 % de réussite).
- Projet disciplinaire : Les enseignants d'économie gestion travaillent beaucoup sur la motivation et le suivi personnalisé des étudiants tant au niveau de l'acquisition des connaissances que sur le plan de la recherche de stages notamment à l'étranger.
- Caractéristiques de la classe : la classe comprend 24 étudiants, 20 filles et 4 garçons. Ces étudiants viennent pour 50 % d'entre eux du baccalauréat professionnel secrétariat, pour 40 % du baccalauréat STG et enfin pour 10 % des baccalauréats ES et L dont un retour de faculté. Aucun redoublant. La classe est plutôt apathique : peu de participation spontanée et des bavardages sous cape pour un bon tiers de la classe.
- Circonstances : Le cours d'économie se situe de 16 à 18 heures le lundi après 6 heures de cours et travaux pratiques.
- Résultats acquis : Les étudiants provenant de filière professionnelle éprouvent des difficultés de compréhension des concepts et du vocabulaire économiques. Les étudiants provenant de baccalauréat technologique ont également des lacunes importantes sur les principes essentiels de l'économie générale.
- Équipement : La salle de cours n'est pas équipée de postes informatiques, mais dispose d'un vidéo projecteur.

## Mise en situation professionnelle

- Activité pédagogique : séance de remédiation sur quelques notions suite à un devoir.
- Scénario proposé : vous enseignez l'économie en classe de BTS AM et vous avez traité les FMN dans l'économie mondiale. Pressé par le temps, vous avez réalisé un cours magistral. Vous venez de corriger un devoir portant sur les stratégies d'implantation des FMN et vous avez constaté :
  - que les étudiants confondent **investissements à l'étranger et délocalisation**
  - que plus de la moitié d'entre eux ne peuvent faire **le lien entre déficit commercial et délocalisation**.
- Période : fin janvier/ début février
- Durée : 1 heure
- Extrait du programme de l'enseignement d'économie BTS 1<sup>ère</sup> année

THEMES	SENS ET PORTEE DE L'ETUDE	Compétences attendues :
<b>2.2 La dynamique de la croissance</b>  Les firmes multinationales dans l'économie mondiale	Les firmes multinationales européennes et mondiales sont des acteurs importants de la mondialisation actuelle et de la division internationale du processus productif. Les investissements directs à l'étranger (IDE) traduisent des stratégies diverses d'implantation de ces firmes et produisent des effets contrastés tant dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine	Repérer et analyser les flux d'IDE. Analyser les effets des stratégies des firmes multinationales sur les pays d'accueil et les pays d'origines.

Information complémentaire : Dans le sous thème 1.2 du programme vous avez traité de la dimension internationale de l'échange et de la balance commerciale.

## Questionnement

- Vous décidez donc de proposer aux étudiants une séance de travail sur les effets des stratégies d'implantation des firmes multinationales **en reprenant les concepts non assimilés**, à savoir la différence entre IDE et délocalisation et le lien entre déficit commercial et délocalisation, qui n'ont pas été compris.
- Vous serez amené(e) à justifier vos choix d'ordre didactique et pédagogique au cours de l'entretien.

## **SUJET 2**

### Contexte de déroulement

*Le candidat est autorisé à utiliser tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuel scolaire, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique.*

*Il est autorisé à se munir d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont il s'assure de l'autonomie de fonctionnement durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.*

*Chaque salle d'interrogation est équipée d'un tableau.*

**Intitulé du sujet : Comment les acteurs économiques prennent-ils en compte les nouveaux comportements du consommateur ?**

### **Cadre pédagogique**

- Matière : Principes Fondamentaux de l'Economie et de la Gestion (PFEG)
- Niveau : Seconde
- Enseignement d'exploration

### **Contexte d'enseignement**

- Caractéristiques de l'établissement : Lycée général et technologique en zone rurale dans le Tarn. Cet établissement de taille humaine accueille 800 élèves de toutes PCS. Le lycée propose des formations diversifiées avec un pôle tertiaire important comprenant une section post bac BTS MUC. Pour le bac 2011, les résultats sont excellents avec un taux de réussite de 94% toutes séries confondues (au-dessus de la moyenne académique).
- Le projet d'établissement repose sur trois axes principaux : favoriser l'accès à la culture, le développement de l'autonomie des élèves et l'essor des nouvelles technologies.
- Caractéristiques de la classe : les élèves proviennent de 3 classes de secondes différentes. Le groupe comprend 24 élèves dont 15 filles et 9 garçons.
- Circonstances : le cours se déroule le mardi de 16h à 17h30.
- Équipement : la salle est équipée d'un poste informatique en réseau, d'un vidéo projecteur et de 18 postes individuels eux aussi reliés au réseau.
- Dans le cadre d'un projet disciplinaire, votre classe a participé il y a un mois à un voyage centré autour du développement durable avec une classe de première STG et une classe de terminale mercatique. Lors de ce projet les élèves ont pu visiter une usine de conditionnement d'eau minérale dans laquelle une démarche de réduction des emballages est menée, ainsi qu'une coopérative bio. Ils ont aussi été initiés par un architecte à l'intérêt des normes environnementales de type HQE.
- Résultats acquis : la classe forme maintenant un vrai groupe. Les élèves maîtrisent l'utilisation des outils associés au réseau du lycée (espace partagé), la recherche d'informations sur le web ainsi que la présentation de travaux sous powerpoint.

## Mise en situation professionnelle

- Activité pédagogique : TD découverte en classe de seconde

- Scénario proposé : vous avez en charge l'enseignement de PFEG en classe de seconde. Parmi les thèmes déjà traités se trouvent : « comment l'entreprise se lance-t-elle sur un nouveau marché ? » et « Développement durable : contraintes ou opportunités pour l'entreprise ». Aujourd'hui vous avez décidé d'aborder le thème « Comment les acteurs économiques prennent-ils en compte les nouveaux comportements du consommateur ? ». Ce thème sera découpé en plusieurs séances. Il s'agit pour vous de concevoir la première séance, tout en respectant la pédagogie OAC : observer, analyser, conceptualiser.

- Période : Début mars

- Durée : 1 heure 30 minutes

**Extraits du programme des principes fondamentaux de l'économie et de la gestion en classe de seconde générale et technologique (B.O spécial n°4 du 29 avril 2010) :**

« L'enseignement d'exploration de « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » vise à apporter aux élèves des repères notionnels et des outils d'analyse leur permettant de développer une réflexion structurée sur quelques grandes questions d'ordre économique ou de gestion. Il permet de mettre en évidence le rôle spécifique de collectifs humains particuliers que constituent les organisations et notamment l'entreprise dans l'activité économique.[...]

Chaque thème débute par une **phase d'observation de situations et/ou de phénomènes concrets**. Elle s'appuie sur l'environnement immédiat de l'élève, ses représentations, ses préoccupations, sa connaissances de l'actualité. Le champ d'observation pourra être enrichi, à l'initiative de l'enseignant ou de l'élève, par des apports d'information complémentaire (presse, internet, enquête, intervenant extérieur...).

La deuxième phase consiste en une **analyse des informations récoltées** : mise en perspective des informations observées, formulation de quelques questions concrètes, identification des notions clés nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques et sociaux sous-jacents.

Ainsi l'élève participe de façon active au travail d'analyse en mobilisant ses qualités d'expression et d'argumentation, notamment orales.

Pour finir, les **concepts fondamentaux des sciences économiques et des sciences de gestion** sont identifiés à travers la compréhension du phénomène étudié. Leur sens émerge au fur et à mesure de l'analyse de la situation. Cette démarche s'appuie notamment sur les outils numériques (TICE), principalement lors des phases d'observation et d'analyse.

Thèmes	Notions	Indications complémentaires
3- Nouveaux enjeux économiques		<i>Ces thèmes permettent de mobiliser des notions évoquées précédemment dans le cadre d'une réflexion construite et argumentée sur quelques grands sujets économiques.</i>  <i>Deux thèmes obligatoirement traités au moins, dont le premier</i>
Développement durable : contrainte ou opportunité pour l'entreprise ?	<b>Incitations,</b> <b>rupture technologique,</b> <b>choix sous contrainte</b>	On montrera comment ce qui est perçu souvent comme une contrainte nouvelle peut devenir une opportunité de création de richesses. Dans une perspective à long terme, les relations entre les enjeux écologiques, économiques et sociaux seront mises en avant.  On montrera que des incitations peuvent être mises en place afin d'orienter les comportements vers la prise en compte de contraintes, notamment écologiques.
Comment les acteurs économiques prennent-ils en compte les nouveaux comportements du consommateur ?	<b>Consumérisme</b> <b>Droit de la consommation</b>	A partir d'exemples tirés de la vie courante, on montrera comment de nouveaux comportements de consommation peuvent influencer les politiques d'entreprise (bio, emballages et produits recyclables, circuit-court, low cost, cycle de vie...) et nécessitent une veille constante et une capacité d'adaptation.

## Questionnement

- Vous présenterez un projet de TD découverte, qui aura pour objectif de faire découvrir le thème «Comment les acteurs économiques prennent-ils en compte les nouveaux comportements du consommateur ? ».
- Votre proposition précisera notamment les modalités de l'animation et de l'évaluation.
- Vous serez amené à justifier vos choix d'ordre didactique et pédagogique au cours de l'entretien.

# DOSSIER

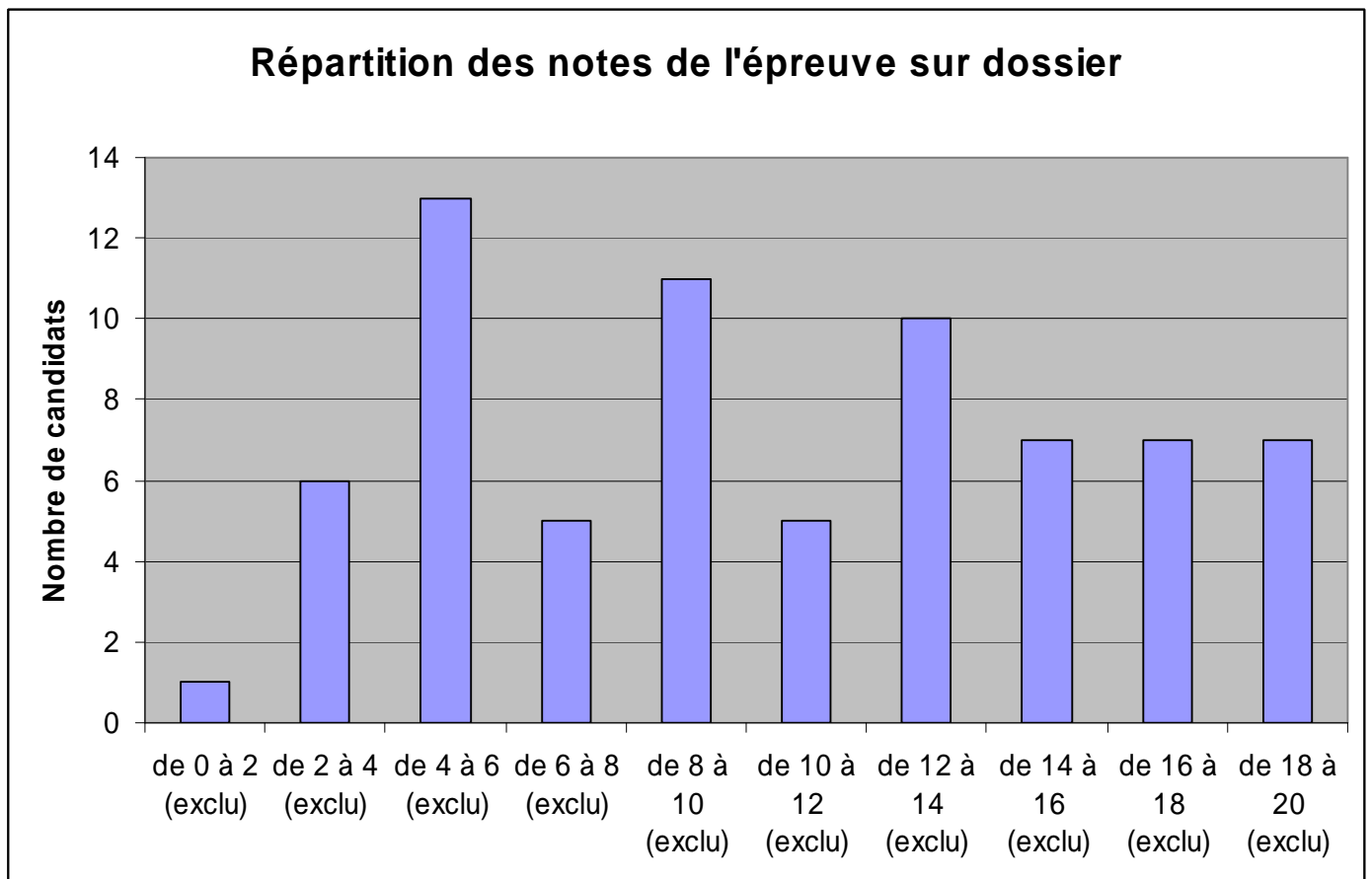
Les résultats globaux :

72 candidats interrogés

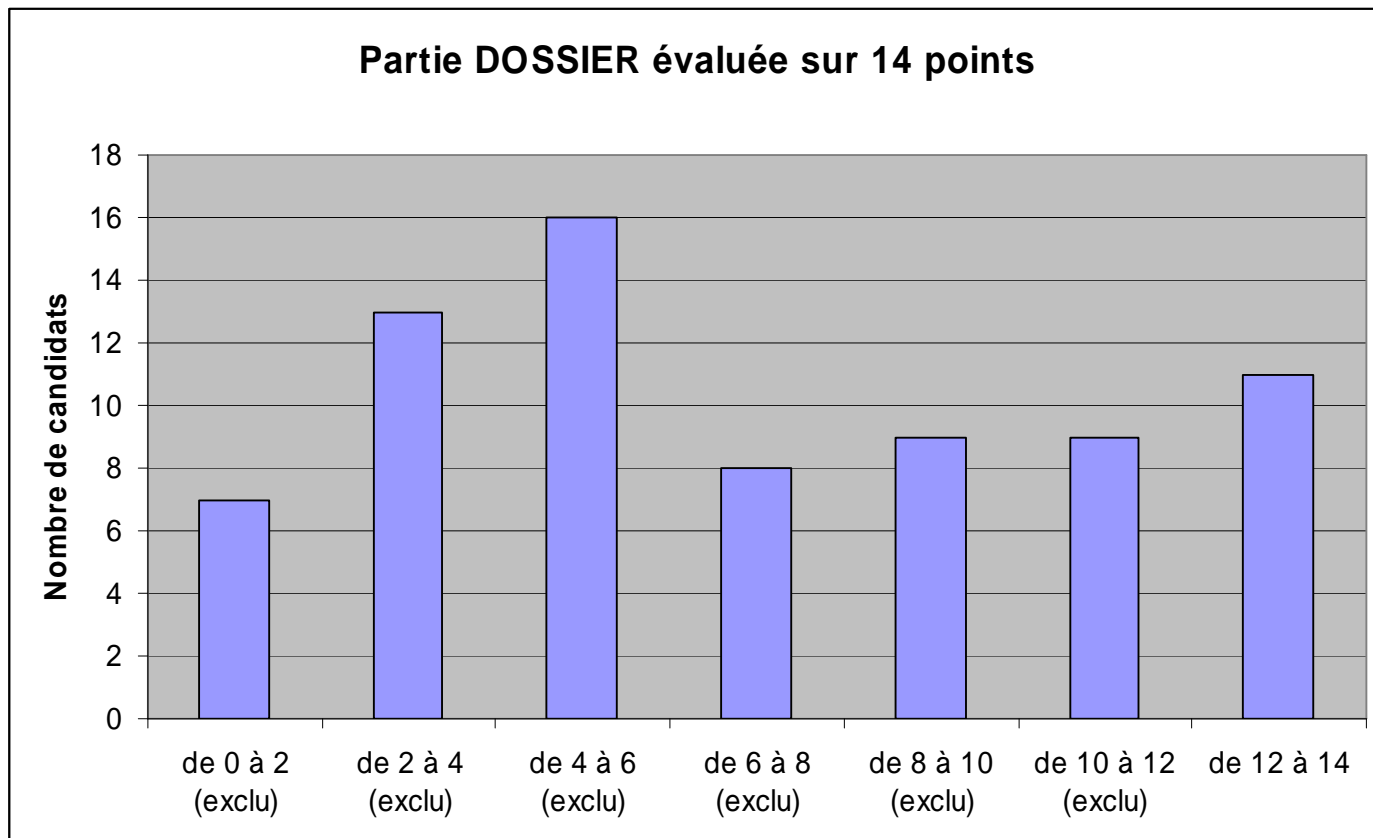
Répartition globale des notes :

Moyenne globale : 9,9

Ecart type global : 5,29

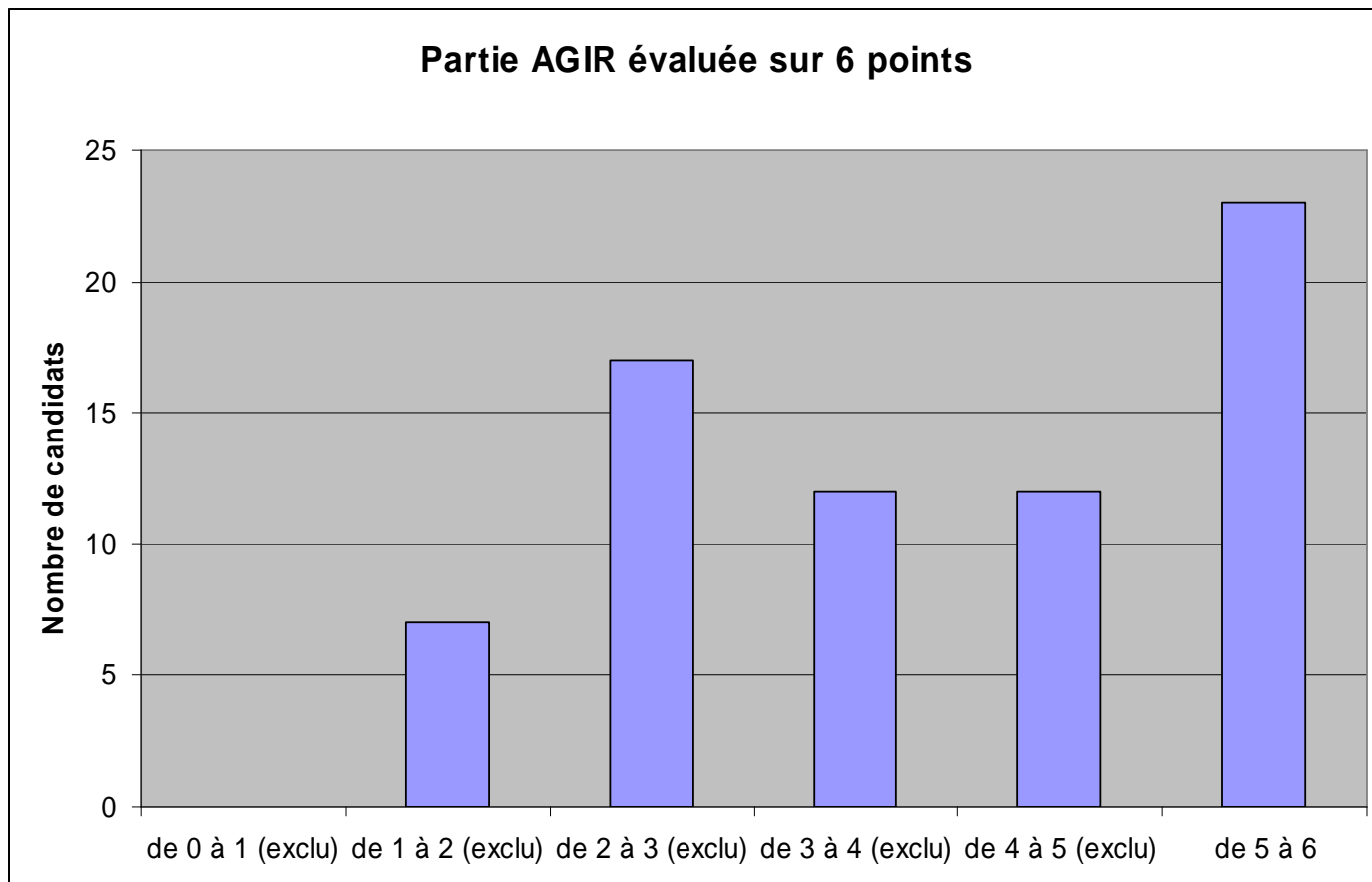


Répartition des notes par partie :



Moyenne première partie « dossier » : 6,47

Ecart type « dossier » : 3,87



Moyenne deuxième partie « agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » : 3,44

Ecart type « agir » : 1,7



## PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE DE DOSSIER

### Epreuve de dossier comportant deux parties

- Durée de la préparation : 1 heure 30
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure
- Coefficient 3

L'épreuve de dossier se décline en deux parties qui offrent au candidat la possibilité de valoriser des compétences professionnelles complémentaires et imbriquées.

### Première partie : soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury (14 points)

#### La première partie est relative au dossier en tant que tel.

La partie dossier de l'épreuve évalue les compétences du candidat à transposer une réalité organisationnelle dans un cadre référentiel donné. Le candidat peut ainsi valoriser sa réflexion sur la conception et la mise en œuvre d'un enseignement ainsi que sa maîtrise disciplinaire.

#### *Les conditions de préparation de la première partie*

Au préalable, le candidat a communiqué au jury (en fonction de la date limite de remise et des conditions publiées à chaque concours sur le site publinet) un dossier, d'une dizaine de pages, présentant une situation problème et son traitement dans le contexte d'une organisation qu'il a pu observer au cours de sa formation ou lors d'une expérience professionnelle. Ce dossier caractérise un contexte et met en relief une situation problème par nature contingente.

Le dossier se compose d'une description analytique du contexte (secteur d'activité, taille, nature de l'activité, niveau d'activité, etc.) qui relie des facteurs déterminants et une situation observée. Au-delà de cette approche contingente et déterministe, la culture de l'organisation ou encore une approche des jeux politiques peuvent améliorer la compréhension du cas et préparer une analyse des limites de la transposition.

Le dossier présente aussi des documents issus ou adaptés de la réalité utiles à la compréhension du fonctionnement de cette organisation et de la situation de gestion étudiée.

**En aucun cas une ou plusieurs transposition(s) didactique(s) ne doi(ven)t figurer dans le dossier communiqué par le candidat. Le candidat doit aussi s'abstenir de suggérer des pistes de transpositions, le jury restant souverain dans la détermination du cadre qu'il fixe et propose au candidat pour cette épreuve.**

Plus précisément, le cadre<sup>3</sup> identifie :

- les notions ou contenus à construire dans les programmes de spécialité de première STG : programme de communication et information et de terminale STG : programme de communication et gestion des ressources humaines ;
- les compétences visées dans l'une des cinq finalités du référentiel du BTS Assistant Manager.

Les extraits du programme ou du référentiel sont communiqués aux candidats.

À partir du cadre ainsi fixé par le jury, le candidat réalise, durant sa préparation en loge, une transposition didactique le conduisant à adapter la situation problème présentée dans le dossier au cadre fixé par le jury. Il doit préparer une ressource pédagogique ou un support d'évaluation comprenant :

- un ou des documents supports issu(s) directement du dossier, si besoin en les adaptant (reformulation, modification du vocabulaire, proposition d'annexes complémentaires, suppression d'éléments, etc.) ;
- un questionnaire et/ou un scénario pédagogique proposés aux élèves ou aux étudiants.

<sup>3</sup> Un exemple de cadre est présenté à la suite de ce rapport.

### **Le déroulement de la première partie**

La première partie se déroule en deux phases :

- une première phase de 20 minutes maximum correspond à la présentation par le candidat de son travail en loge, sans que la commission ne l'interrompe ;
- une seconde phase, également de 20 minutes, pendant laquelle la commission s'entretient avec le candidat sur la prestation réalisée.

### **Deuxième partie :**

Elle porte sur la compétence du professeur « **Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable** » (6 points).

- Présentation : dix minutes.
- Entretien avec le jury : dix minutes.

Le candidat répond pendant dix minutes à une question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Des exemples de sujets, présentés par la suite, précisent le contenu de cette épreuve.

### **OBSERVATIONS ET CONSEILS AUX CANDIDATS**

Le jury constate une amélioration générale de la qualité des dossiers. Les candidats présentent dans la majorité des cas un dossier conforme aux exigences de l'épreuve. Les exposés sont le plus souvent bien structurés, les fondements essentiels de la didactique de l'enseignement technologique sont mieux maîtrisés.

### **Attentes du jury pour la première partie de l'épreuve**

La commission n'attend pas la finalisation de la production mais s'attache à comprendre la démarche didactique adoptée par le candidat. Dans cette perspective, l'analyse des écarts ou distances entre la situation de gestion observée et la situation didactisée sont révélateurs d'une réflexion appropriée.

Dans un souci d'équité et de neutralité, le jury rappelle que ni le dossier ni la prestation orale ne doivent comporter de présentation du parcours antérieur ou de la situation professionnelle actuelle du candidat.

Le jury attend des candidats qu'ils démontrent des compétences liées au métier de professeur et en particulier qu'ils :

- montrent leur capacité à produire une transposition didactique répondant aux objectifs définis par le jury ; la qualité et la pertinence de la démarche peuvent être déduites par exemple de la structure et du questionnement proposés. Il n'existe cependant pas une solution unique mais des possibilités envisageables en cohérence avec le contexte fixé par le jury ;
- maîtrisent les savoirs mobilisés (vocabulaire approprié, références théoriques, etc.) dans le cadre de cette transposition, même si l'évaluation porte davantage sur le processus d'adaptation des savoirs au contexte que sur les savoirs eux-mêmes ;
- fassent preuve d'une ouverture culturelle sur les champs techniques et professionnels constitutifs de la discipline économie et gestion en développant notamment une vision transversale avec d'autres enseignements ou d'autres disciplines ;
- situent la place et le statut des enseignements d'économie et gestion ainsi que l'offre de formation correspondante pour répondre à un besoin d'orientation des élèves ou des étudiants. Le candidat peut, notamment lors de l'entretien, valoriser cette compétence ;

- mettent en perspective l'évolution de la discipline, ses finalités et relations avec d'autres enseignements. Le candidat pourra ainsi approcher l'histoire de sa discipline dans ses composantes culturelles et à travers ses réformes et rénovations successives au sein du système éducatif ;
- développent une communication orale claire et cohérente. Cette compétence mesure la qualité de la communication du candidat essentielle dans le métier de professeur.

A l'intérieur du cadre fixé par le jury lors de la mise en loge, il n'est pas exigé du candidat qu'il aborde l'intégralité des notions du programme ou du référentiel.

### **Attentes du jury pour la seconde partie de l'épreuve**

Pour la partie « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » le jury attend que le candidat, lors de son exposé et du questionnement, montre sa capacité à :

- analyser la situation proposée et notamment à en percevoir la problématique sous-jacente ;
- mener un raisonnement cohérent, rigoureux et structuré ;
- mobiliser des sources réglementaires adaptées à la problématique ;
- propose des solutions pertinentes ;
- se situer dans l'organisation scolaire ainsi que dans l'ensemble de la communauté éducative, en délimitant ses responsabilités d'enseignant.

### **Difficultés rencontrées par les candidats**

#### ***Pour la première partie de l'épreuve***

Pour la partie dossier, le jury a regretté le manque de densité de certains contextes qui se limitent souvent à une succession d'annexes sur un thème trop restreint sans véritable problématique de gestion.

Le jury constate de réelles difficultés chez certains candidats à se détacher de leur dossier et des points des programmes ou des référentiels qu'ils avaient choisis de traiter.

Il est également à souligner que certains candidats ne présentent pas la structure de la production pédagogique à concevoir et ne détaillent pas toujours le questionnement utilisé. Quelques-uns formulent également à l'oral une succession d'hypothèses de construction d'une production pédagogique, plus ou moins abstraites, non formalisées, ce qui ne répond pas aux attentes de l'épreuve.

Le jury a également remarqué que certains candidats ne réussissent pas à illustrer avec précision les transversalités qu'ils identifient. Cela les conduit parfois à ne pas utiliser pleinement le temps de présentation qui leur était imparti.

#### ***Pour la seconde partie de l'épreuve***

Pour la partie « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable », les difficultés constatées par le jury sont liées à une appréhension insuffisante de la nature de l'épreuve et à une méconnaissance des compétences évaluées.

Les exposés sont souvent trop brefs, par manque d'analyse approfondie des problèmes éthiques posés par le sujet. Certains candidats se contentent de résumer la situation et de proposer des solutions purement opérationnelles.

### **Conseils aux candidats**

#### ***Pour la première partie de l'épreuve***

Pour la partie dossier, le candidat doit veiller à bien faire apparaître dans son dossier, les éléments contextuels décrivant l'organisation, et, si besoin, son macro environnement. Il doit également indiquer la ou les problématiques d'organisation susceptibles d'être étudiées grâce à l'ensemble des documents communiqués. Une situation comprenant clairement un problème de management sera préférée à la simple descrip-

tion d'une organisation et de son fonctionnement. Ces éléments seront formulés de manière d'autant plus précise que le candidat aura réalisé effectivement un stage dans une organisation ou s'appuiera sur une réelle expérience professionnelle et présentera un cas proche de la réalité.

La rédaction du dossier doit nécessairement contenir des documents sur des thématiques variées et ne pas se centrer sur un seul thème (par exemple, la rémunération ou le recrutement). Il est rappelé que le dossier n'a, à aucun moment, à proposer une séquence pédagogique, ni à la placer dans une progression pédagogique.

Le candidat justifiera précisément au cours de son exposé la structure de la ressource pédagogique construite pendant sa préparation en loge. Pour ce faire, à partir de la problématique de l'organisation retenue, il pourra justifier au regard des attendus :

- les éléments de son dossier qu'il mobilise ;
- les éléments auxquels il apporte des modifications ;
- les éléments qu'il ajoute éventuellement ;
- en quoi le questionnement retenu permet l'apprentissage ou l'évaluation des notions / contenus à construire.

La proposition du candidat sera d'autant plus pertinente qu'elle s'appuiera sur des documents nombreux et variés, que le candidat aura pris le soin d'inclure dans son dossier.

Il est rappelé qu'il n'est à aucun moment attendu la rédaction intégrale de la ressource pédagogique ou du support d'évaluation mais une description précise de sa structure et une analyse argumentée de sa valeur ajoutée pédagogique..

Le candidat n'a pas à présenter à l'oral le dossier qu'il a construit. Il ne doit pas non plus prendre trop de temps pour présenter l'organisation sur laquelle il prend appui. La présentation lui offre l'occasion de démontrer la pertinence de sa construction d'une ressource pédagogique ou d'un support d'évaluation. Le candidat s'efforcera également de définir précisément les concepts mobilisés par sa production pédagogique.

Même si les extraits de programme ou de référentiel sont communiqués au cours de l'épreuve aux candidats, il est indispensable qu'ils en aient pris connaissance bien avant l'épreuve et qu'ils en maîtrisent la structure générale et l'utilisation.

L'enseignant d'économie et gestion, dans sa pratique professionnelle, fonde son identité sur une relation analytique aux réalités organisationnelles auxquelles élèves et étudiants sont exposés et à partir desquelles ces derniers construisent représentations et méconceptions. La partie dossier de cette épreuve est un support d'évaluation adapté à ce champ de compétences.

### ***Pour la seconde partie de l'épreuve***

Les candidats doivent bien percevoir la nature de l'épreuve et ses objectifs. Les sujets proposés doivent être considérés comme des points d'entrée permettant d'évaluer la capacité du candidat à détecter, derrière des situations concrètes, des problématiques plus larges relevant de l'éthique et de la responsabilité et notamment une perception claire des valeurs du service public et de la mission d'un enseignant.

L'identification des problèmes posés par les sujets exige une bonne connaissance du système éducatif, des problématiques qui le traversent, mais aussi et surtout une réflexion sur les attitudes que l'on est en droit d'attendre d'un futur enseignant.

Ainsi des lectures ciblées sur le système éducatif et une observation active de la réalité d'un EPLE sont fortement conseillées pour appréhender au mieux cette partie de l'épreuve.

A titre indicatif, les sujets reproduits en annexe de ce rapport et les indications bibliographiques peuvent aider les candidats à cerner le cadre possible d'interrogation.

## INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

### Partie DOSSIER :

CHEVALLARD et alii 1994 : G. Arsac, Y. Chevallard, J.-L. Martinand, A. Tiberghien, La transposition didactique à l'épreuve, La pensée sauvage éditions, 1994

et notamment :

[http://yves.chevallard.free.fr/spip/spip/IMG/pdf/Les\\_processus\\_de\\_transposition.pdf](http://yves.chevallard.free.fr/spip/spip/IMG/pdf/Les_processus_de_transposition.pdf)<sup>4</sup>

LENOIR et PASTRE 2008 : Y. Lenoir et P. Pastré, Didactique professionnelle et didactiques disciplinaires en débat, Octares éditions, 2008

ROBERT et alii 1998 : A. Robert, M.-F. Amaré, B. Besson, F. Bouard, M. Combes, P. Couturaud, J. Favier, M.-J. Huguénin, H. Kéradec, J.-M. Panazol, C. Petitcolas, G. Reboul, P. Vinard, Professeur d'économie et gestion, quel métier aujourd'hui ?, Foucher, 1998

### Partie « AGIR en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »

#### Principaux textes règlementaires récents de référence

- Bulletin officiel n°29 du 22 juillet 2010, **Encart - Formation des enseignants**  
**Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier**

#### Fonctionnement des EPLE

##### • **ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

*Mise en œuvre des dispositions du décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement - Application de la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école et de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale*

BO n°36 du 6 octobre 2005

- **Eduscol, établissements et vie scolaire**

#### Orientation et parcours des élèves

- **Textes relatifs à la réforme du Lycée.**

<http://www.education.gouv.fr/pid23791/special-n-1-du-4-fevrier-2010.html><sup>5</sup>  
(BO spécial n°1 du 4 février 2010)

- **Textes relatifs à la rénovation de la voie professionnelle.**

<http://www.education.gouv.fr/pid20873/special-n-2-du-19-fevrier-2009.html>  
(BO spécial n°2 du 19 février 2009)

- **Orientation. Parcours de découverte des métiers et des formations**

(BO n°29 du 17 juillet 2008)

- **Parcours de formation des élèves présentant un handicap**

Décret n°2005-1752 du 30 décembre 2005

- **Rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées.**

Circulaire n°93-087 du 21 janvier 1993

<sup>4</sup> lien valide au 5/07/2011

<sup>5</sup> liens valides au 5/07/2011

## Vie scolaire

- **Obligation scolaire. Vaincre l'absentéisme.**

Circulaire n°2011-0018 du 31 janvier 2011 (BO n°5 du 3 février 2011)

- **Vie lycéenne. Responsabilité et engagement des lycéens.**

Circulaire n°2010-129 du 24 août 2010 (BO n°30 du 26 août 2010)

- **Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).**

Circulaire n°2006-197 du 30-11-2006 - BO n°45 du 7- 12-2006

- **A l'école au collège et au lycée : de la mixité à l'égalité.**

Bulletin officiel HS n°10 du 2 novembre 2000

- **Procédures disciplinaires et règlement intérieur.**

Bulletin officiel spécial n°8 du 13 juillet 2000

## Les parents

- **Le rôle et la place des parents à l'école**

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0602215C.htm> (BO n°31 du 31 août 2006)

---

## Outils numériques

- **Outils numériques. Le cahier de textes numérique.**

Bulletin officiel n°32 du 9 septembre 2010

- **Préparation de la rentrée 2010 : 1.4 Accélérer le développement du numérique à l'école**

Bulletin officiel n°11 du 18 mars 2010 - Encart n°2 du 18 mars 2010

## EXEMPLES DE SUJETS

### PARTIE DOSSIER

#### Contexte de déroulement

Le candidat est autorisé à consulter le dossier support de l'épreuve qu'il a constitué, uniquement sur support imprimé, ainsi que le texte des sujets (1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> partie) qui lui ont été remis par le jury et les référentiel et programme mis à disposition dans la salle de préparation, à l'exclusion de tout autre document personnel ou de référence.

#### 1<sup>ère</sup> PARTIE

A partir de votre dossier présentant une situation problème et son traitement dans le contexte d'une organisation, expliquez la démarche suivie pour produire :

- une ressource pédagogique

ou

- un support d'évaluation.

dans le cadre suivant fixé par le jury

#### D. L'organisation

#### 2. L'amélioration de la performance

#### 2.2. L'étude des processus

Conformément au programme de

**Terminale STG – Spécialité « Communication et gestion des ressources humaines »**

**(Vous trouverez dans la salle de préparation le référentiel ou programme correspondant à votre sujet)**

Votre production doit comprendre :

• **un ou des documents supports** issu(s) de votre dossier. Vous pouvez adapter votre dossier (reformulation, modification de vocabulaire, proposition d'annexes complémentaires, suppression d'éléments, ...) pour répondre au cadre proposé par le jury.

• **le questionnement** ou **le scénario pédagogique** proposé aux élèves ou étudiants correspondant, adapté au cadre donné par le jury.

**Le jury n'attend pas la finalisation de cette production.**

Votre exposé doit vous permettre de :

• Expliquer et justifier votre démarche de transposition didactique pour produire cette ressource pédagogique ou ce support d'évaluation.

• Montrer votre maîtrise des savoirs mobilisés dans le cadre de votre proposition.

## **PARTIE « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »**

### **SUJET 1**

**Thème : La laïcité**

#### **Exposé du cas**

Vous enseignez le management en classe de première STG. Vous organisez une sortie pédagogique gratuite pour visiter une charcuterie industrielle près de votre établissement scolaire. L'objectif est d'illustrer votre cours. Une rencontre avec le dirigeant de l'entreprise est prévue. En classe, lors de la présentation et préparation de la sortie, un étudiant prend la parole et annonce d'un ton ferme mais calme qu'il refuse de participer à la visite par conviction religieuse.

#### **Questions**

Quelle analyse faites-vous de la situation ? Comment réagissez-vous ?

#### **Documentation fournie avec le sujet**

---

### **EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DE VOTRE LYCEE**

#### **II DROITS ET OBLIGATIONS DES ELEVES**

[...]

##### **A – Les droits**

[...]

##### **B- Les obligations**

Elles s'inscrivent dans les principes présidant à la préparation des élèves à l'exercice de leur citoyenneté et impliquent un respect bien compris des règles de vie et de conduite individuelle et collective concernant le respect des biens et des personnes, le travail, l'assiduité et la tenue.

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé dans la loi du 15/3/2004, et aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse, philosophique ou politique est interdit dans l'établissement. Il en est de même pour tout acte ou tenue susceptibles de manifester ou de générer une forme de prosélytisme, de discrimination ou de créer un désordre. L'école ne peut permettre que l'on professe ou affiche des idées ou convictions portant atteinte à la liberté, notamment de conscience ou à la dignité des individus.

Indifférent aux appartenances à une communauté, une croyance ou une culture, le lycée ne reconnaît que des individus qui sont traités de manière identique. Seules les considérations d'intérêt général en rapport direct avec l'objet de service public de l'éducation peuvent amener des différences de traitement.

[...]

.

---



## **SUJET 2**

### **Thème : Dénigrement sur un réseau social**

#### **Exposé du cas**

Un étudiant de BTS est la cible de propos dénigrants et moqueurs sur le réseau social Facebook. Il vient se confier à vous en vous remettant la copie d'une page-écran permettant d'identifier les auteurs de ces propos, des camarades de classe. Une rapide enquête permet de constater qu'un « espace de discussion » s'est ouvert sur Facebook, sur lequel quelques étudiants dénigrent régulièrement leurs camarades et leurs professeurs.

#### **Questions**

Quelle analyse faites-vous de la situation ? Quelles propositions pouvez-vous faire ?

#### **Documentation fournie avec le sujet**

---

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré, conformément aux dispositions des articles R 421-46 et 421-47 du Code l'éducation. Il est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESC organise le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

*Eduscol, portail national des professionnels de l'éducation, rubrique Etablissements et vie scolaire*

#### Article R421-46

Créé par Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. ( V)

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté réunit, sous la présidence du chef d'établissement, les personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement et des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves, désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives, ainsi que les représentants de la commune et de la collectivité territoriale de rattachement au sein de ce conseil. En fonction des sujets traités, il peut associer à ses travaux toute personne dont il estime l'avis utile.

#### Article R421-47

Créé par Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. ( V)

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté exerce les missions suivantes :

1° Il contribue à l'éducation à la citoyenneté ;

2° Il prépare le plan de prévention de la violence ;

3° Il propose des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion ;

4° Il définit un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est réuni à l'initiative du chef d'établissement ou à la demande du conseil d'administration.